

Paris, 25 novembre 2019

Le lundi 25 novembre 2019 à 20 h, sous la présidence de Madame Carine PETIT, Maire du 14^e arrondissement, les membres du Conseil du 14^e arrondissement de Paris se sont réunis en salle des mariages sur convocation adressée à chacun des conseillers ainsi que l'ordre du jour par voie dématérialisée (ODS) le mardi 19 novembre 2019.

Publication des convocations et de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la Mairie du 14^e arrondissement prévu à cet effet.

Secrétaire de séance : M. Amine BOUABBAS

Membres présents :

M. Didier ANTONELLI, M^{me} Marianne AUFFRET, M. Éric AZIÈRE, M. Hervé BÉGUÉ, M^{me} Agnès BERTRAND, M^{me} Célia BLAUDEL, M. Amine BOUABBAS, M^{me} Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M^{me} Catherine CHEVALIER, M^{me} Catherine CHEVALLIER, M. Cédric GRUNENWALD, M^{me} Élisabeth GUY-DUBOIS, M^{me} Sylvie LEKIN, M. Florentin LETISSIER, M. Nicolas LIÉBAULT, M^{me} Valérie MAUPAS, M^{me} Caroline MÉCARY, M. Étienne MERCIER, M. Hervé de la MOISSONNIÈRE, M. Cyril MOURIN, M. Yves OGÉ, M^{me} Carine PETIT, M^{me} Olivia POLSKI, M^{me} Danièle POURTAUD, M. Hermano SANCHES RUIVO, M^{me} Mélody TONOLLI, M. Félix de VIDAS,

Excusés ayant donné pouvoir pour les votes :

M^{me} Célia BLAUDEL pour toute la séance
M^{me} Caroline MÉCARY à partir du vœu V14 2019 55
M. Yves OGÉ à partir de la délibération 2019 DAE 83
M. Patrick VIRY pour toute la séance

Dont les mandataires sont respectivement :

M^{me} Sylvie LEKIN
M^{me} Élisabeth GUY-DUBOIS
M. Éric AZIÈRE
M^{me} Marie-Claire CARRÈRE-GÉE

Excusés n'ayant pas donné pouvoir pour les votes :

M^{me} Marianne AUFFRET jusqu'à la délibération 14 2019 27
M. Éric AZIÈRE jusqu'à la délibération 2019 DASCO 118
M. Amine BOUABBAS à partir du vœu V14 2019 58
M. Pascal CHERKI
M^{me} Marie-Laure DAUCHEZ
M. Cédric GRUNENWALD jusqu'à la délibération 14 2019 27
M^{me} Valérie MAUPAS jusqu'à la délibération 14 2019 27
M. Étienne MERCIER jusqu'à la délibération 14 2019 27 et à partir de Q14 2019 09
M. Cyril MOURIN jusqu'à la délibération 14 2019 27 et à partir de Q14 2019 08

M^{me} PETIT ouvre la séance à 20 h.

M^{me} PETIT

J'ouvre la séance du Conseil d'arrondissement du 25 novembre, le dernier de l'année 2019 avant le dernier de la mandature le 20 janvier 2020.

Marie-Laure DAUCHEZ arrivera en retard et Célia BLAUDEL donne pouvoir à Sylvie LEKIN pour cette séance.

– **Projet de délibération 14 2019 27 - Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du Conseil d'arrondissement du 4 novembre 2019**

Rapporteuse : M^{me} Carine PETIT

M^{me} PETIT

Nous commençons avec l'approbation du compte rendu de nos débats et délibérations du dernier Conseil d'arrondissement du 4 novembre 2019.

Marie-Claire CARRÈRE-GÉE nous a demandé la modification du vote pour la délibération DLH 228 pour en signifier l'abstention. Y a-t-il d'autres remarques ?

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Merci Madame la Maire d'avoir pris en considération ma demande. Je pense qu'il y a des erreurs dans la fixation de l'ordre du jour du Conseil. Deux projets de délibération concernant le 14^e arrondissement et soumis au Conseil de Paris ne figurent pas à l'ordre du jour. Les avez-vous vus ?

M^{me} PETIT

Lesquels ?

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Premièrement, le projet pour la DLH 108 pour le 66 rue des plantes. Nous avons bien une délibération pour l'EHPAD, mais pas celle pour le centre d'hébergement avec 50 PLA-I. Je pense que c'est une erreur liée au fait que les services ont indiqué dans le projet de délibération « *Vu l'avis du Conseil du 6^e arrondissement* » - il a donc dû être attribué par erreur au 6^e - « *sur le rapport présenté par Yann BROSSAT au nom de la 14^e Commission* ». Ce doit être une inversion de chiffre. Je les ai si vous voulez les joindre à l'ordre du jour.

Deuxièmement, le projet pour la DAC 582, une convention d'occupation du domaine public sur l'espace d'affichage, l'échafaudage Saint-Pierre-de-Montrouge, qui est également au Conseil de Paris, mais pas à notre Conseil. Comme c'est un contrat de concession, cela doit être examiné. Je tiens les documents à la disposition de vos services si vous le souhaitez.

M^{me} PETIT

Nous connaissons ces deux projets, mais nous ne sommes pas d'accord avec ces deux délibérations.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Seront-elles retirées de l'ordre du jour du Conseil de Paris également ?

M^{me} PETIT

C'est en cours.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Parfait

M^{me} PETIT

Un autre projet concernait des votes sur des conventions pluriannuelles d'objectif pour des associations. Nous avons reçu ces délibérations à la direction générale des services après la publication de l'ordre du jour. Le secrétariat général de la Ville de Paris oublie parfois qu'un Conseil d'arrondissement se tient et qu'il est obligatoire de convoquer dans des délais corrects.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

La DLH 108 et celle pour le 66 rue des plantes peuvent-elles être examinées l'une sans l'autre ?

M^{me} PETIT

Oui, cela n'a rien n'a voir. Ce sont deux bâtiments différents.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

J'imagine bien vos raisons pour l'échafaudage, mais pour la dernière, pourquoi n'êtes-vous pas d'accord ?

M^{me} PETIT

Je le dirai en Conseil de Paris si elle est maintenue. Nous estimons qu'il n'est pas possible d'ouvrir une résidence sociale sans avoir eu un dialogue avec la Mairie d'arrondissement et de manière plus approfondie avec les habitants du quartier. Plus globalement, cela pose la question des enjeux du site Notre-Dame de Bon Secours.

DÉLIBÉRATION N°315

– 14 2019 27 - Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du Conseil d'arrondissement du 4 novembre 2019

Rapporteuse : M^{me} Carine PETIT

Le compte rendu en date du 4 novembre 2019 est adopté à l'unanimité.

Votants : 22 dont 2 pouvoirs

Pour : 22 dont 2 pouvoirs

M^{me} Valérie MAUPAS entre en salle

– Communication sur la programmation des investissements 2020

Rapporteuse : M^{me} Carine PETIT

M^{me} PETIT

Les discussions budgétaires ont lieu en Conseil de Paris et non en Conseil d'arrondissement. Au début de cette mandature, je tenais à avoir chaque année, au Conseil d'arrondissement qui précède le vote du budget en Conseil de Paris, une discussion ouverte pour tous les élus au sujet de la programmation des investissements pour l'année à venir, avec la volonté de rendre plus lisibles les décisions budgétaires en cours pour localiser certains projets et réalisations.

Ainsi, tous les élus ont reçu cette communication très exhaustive. Je vous en fais une petite synthèse ce soir pour notre séance du Conseil.

Tout d'abord, je vous rappelle que chaque Mairie d'arrondissement dispose d'une dotation budgétaire, les IIL qui sont les montants de crédit alloués aux arrondissements qui prévoient ainsi de manière autonome la programmation de travaux concernant des équipements de proximité (écoles, squares, jardins) ou l'espace public d'intérêt local. Ainsi l'avenue du général Leclerc, le parc Montsouris et le centre sportif Elisabeth sont d'intérêt parisien. Ce dernier équipement est à comparer à un gymnase comme celui de Rosa Parks où nous maîtrisons la programmation budgétaire d'investissement.

Pour ces équipements de proximité inscrits à l'inventaire, le budget demandé pour l'année 2020 s'élève à 2 132 000 €. Chaque année, nous faisons des travaux dans les écoles publiques de notre

arrondissement une priorité première. Sur les investissements ILL, nous consacrons plus de la moitié de notre budget aux travaux programmés dans les écoles. Pour l'ensemble de la mandature, ce sont plus de 22 M€ qui auront été réalisés. Dans cette enveloppe de 1 330 000 €, nous mettons la priorité sur les travaux de réfection et de modernisation du gros œuvre des bâtiments, notamment lorsque cela concerne l'étanchéité de terrasses, les menuiseries extérieures et les réfections de sols de cours avec plus de 900 000 €. Ces travaux ont un impact direct sur l'empreinte écologique de ces bâtiments. C'est le confort thermique des salles de classe et des locaux dans lesquels travaillent nos enfants et les équipes éducatives. Les réfections de sols ont débuté au cours des derniers étés, ce sont des sols de cours de type « Oasis ». Nous requalifions ces cours d'école avec un mode opératoire permettant un îlot de fraîcheur et une meilleure accroche au sol.

Nous avons également toujours fait de notre priorité la requalification et l'embellissement des espaces de vie collectifs. Avec M^{me} Agnès BERTRAND, nous avons lancé de nombreuses opérations concernant les sanitaires dans les écoles avec le souci particulier d'y associer les représentants des parents d'élèves, mais avant tout les enfants qui sont les premiers utilisateurs, pour que l'accès aux sanitaires soit facilité, sécurisé et qu'ils soient beaux. Cela permet un meilleur entretien et un respect de ces lieux au quotidien. Ce sont 355 000 € qui seront ainsi consacrés aux sanitaires, aux réfectoires, aux nouveaux espaces pédagogiques et aux bureaux des équipes enseignantes et périscolaires.

Nous continuons également la sécurisation de nos établissements scolaires pour éviter les intrusions et réaliser un meilleur contrôle des accès pour un montant de 39 000 € (sécurisation des fenêtres, issues de secours) sur plusieurs écoles de l'arrondissement.

La deuxième grande priorité est celle des équipements d'accueil de la petite enfance. Au sein de ce Conseil d'arrondissement, nous avons déjà voté des délibérations pour 2020. Nous nous attellerons à la rénovation de la crèche située au 15 de la rue Bardinnet. Cette opération sera menée en mutualisant les ressources (architectes, maîtrise d'ouvrage) avec le bailleur CDC Habitat. L'ensemble de la résidence bénéficiera d'une rénovation labellisée « Plan climat ». La crèche étant située au cœur de l'îlot de cette résidence, nous avons mutualisé tous les moyens techniques et l'architecte pour rénover en même temps la crèche Bardinnet pour un montant de 440 000 €. C'est une rénovation à la hauteur de ce que nous avons pu faire pour la crèche Pernety.

Ensuite, nous avons prévu sur nos budgets de proximité un complément de 211 000 € au budget voté l'année dernière pour la rénovation de la salle Marius Magnien située au 105 rue Raymond Losserand. Nous avons organisé récemment une réunion publique à l'Entrepôt pour présenter aux habitants et aux acteurs associatifs du quartier le projet de restauration et de rénovation de cette salle qui appartient au bailleur 3F, et qui sera rattachée à la nouvelle direction du théâtre 14. L'objectif est d'en faire un lieu de résidence, de création et de répétition pour des compagnies. Conformément à nos engagements, cette salle sera ouverte aux collectifs (conseils de quartier, collectifs d'habitants) et aux associations du quartier.

L'enveloppe de l'espace public d'intérêt local représente un investissement d'un total de 1 514 000 € pour les espaces verts et la voirie. Pour les premiers, c'est un montant de 498 000 €. Nous y avons programmé la dernière tranche des travaux de requalification de l'avenue René Coty où nous développerons une traversée paysagère. Une dernière tranche de travaux est prévue pour les squares Anna Marly et l'Abbée-Lemire pour la requalification complète sur six ans de la coulée verte Vercingétorix, de la place de Catalogne jusqu'à la porte de Vanves.

Pour la voirie, après plusieurs dizaines de rues rénovées au cours de ces six dernières années, nous proposons en 2020 de consacrer 744 000 € de réfection de chaussées et de trottoirs. Des programmations sont prévues, plusieurs projets d'aménagement dont l'un est abouti, le passage de Gergovie où nous avons accueilli depuis plus de deux ans une nouvelle résidence du bailleur la Sablière. Nous nous sommes engagés auprès des habitants à requalifier le passage et l'accès dont les trottoirs sont très étroits afin de circuler beaucoup plus facilement avec un fauteuil, une poussette, un vélo, ou tout simplement à pied.

Nous avons également voulu poser dans ce budget 2020 d'investissement sur l'espace public l'acte I d'un projet qui reste à définir, la rénovation de la place Brancusi.

À ces investissements dans des équipements inscrits à l'inventaire du 14^e arrondissement s'ajoutent les programmations directement discutées et négociées avec la Ville de Paris (IL). Nous y retrouvons la différence entre les espaces publics et les équipements publics avec les grandes opérations de plus grande envergure comme le conservatoire ou la piscine du centre sportif Elisabeth.

Nous avons prévu un budget 2020 de 4 380 000 € avec une nouvelle tranche de requalification des espaces publics liée au projet Maine-Montparnasse avec plus de 1 M€ pour un côté de la rue du Commandant Mouchotte et les trottoirs de l'avenue du Maine et de la rue Vercingétorix et également plus de 1 M€ pour l'îlot Gaîté. C'est ce qui était prévu en matière d'investissement pour la quote-part de la Ville de Paris dans le cadre de la convention du projet urbain partenarial votée il y a maintenant plusieurs années. Une part des travaux de l'espace public a été financée et sera réglée par Unibaill et une partie relève de notre responsabilité Ville de Paris.

Pour les équipements, nous avons défini un schéma d'aménagement pour le centre sportif Élisabeth et Didot et nous avons obtenu de la Ville de Paris une inscription de 400 000 € sur ces deux centres sportifs. Pour le centre Élisabeth, il s'agit de continuer les aménagements sur ses autres équipements après la réalisation et l'ouverture de la nouvelle piscine prévue en janvier prochain.

Pour la voirie, nous compléterons par un budget de 300 000 € la restauration du petit tronçon du boulevard Jourdan et également de l'avenue du Maine. Vous avez pu constater que cette réfection se fait par tronçon avec la voie de bus ou certaines parties de trottoir pour refaire la chaussée ou le revêtement.

À cela s'ajoutent les projets déposés puis votés par les habitants du 14^e arrondissement et de Paris au travers du budget participatif. Dans cette communication accessible sur le site de la mairie, nous avons souhaité lister les intitulés des projets lauréats représentant une enveloppe de plus de 4 M€ pour les investissements selon les priorités décidées par les Parisien·ne·s. Des travaux sont ainsi prévus dans plusieurs équipements sportifs (centre sportif Jules Noël et Rosa Parks), certains projets concernent la végétalisation de proximité, d'autres sont transversaux comme la végétalisation de murs d'école extérieurs qui profiteront à tous les habitants des quartiers concernés. Nous avons également la réalisation d'une nouvelle galerie d'exposition aux ateliers des Beaux-Arts boulevard du Montparnasse dans un local sous-occupé pour lequel des usagers et amoureux des Beaux-Arts ont déposé un projet au budget participatif qui a été voté pour plus ouvrir cette école et cet atelier sur le quartier.

M. LETISSIER

Merci beaucoup M^{me} la Maire pour ce temps de communication qui est important tant la discussion budgétaire en arrondissement demeure sous-dimensionnée. La Ville de Paris est une ville encore très centralisée à la fois dans son processus de décision et dans la répartition de ses budgets. Celui relevant des décisions de l'arrondissement ne représente qu'une toute petite partie du budget total de la Ville de Paris. Le 14^e arrondissement comprend quasiment 150 000 habitants, soit la taille d'une grande ville de Province. Il serait peut-être intéressant de réfléchir à davantage de décentralisation de compétences et d'enveloppes budgétaires à l'échelon du 14^e pour que les élus d'arrondissement puissent davantage avoir voix au chapitre.

Sur le fond, vous avez parlé des réfections des sols des cours d'école. Dans le cadre de ma délégation à l'environnement, j'ai remarqué que le débitumage des cours d'école reste une pratique assez marginale alors même qu'elle n'est pas coûteuse. Les aménagements de cours « Oasis » sont très intéressants, mais coûtent beaucoup plus cher que le débitumage qui apporte également des bénéfices en matière de lutte contre les îlots de chaleur. C'est un sujet qu'il faudra approfondir dans les années à venir.

Sur l'espace public, la végétalisation progresse dans la ville, mais je remarque qu'elle se fait encore beaucoup en bacs. Cela reste une végétation d'agrément. Ce n'est pas toujours très simple d'entretien, cela se dégrade rapidement. Par exemple, dans la rue Daguerre, un réaménagement bienvenu a élargi les trottoirs et fait plus de place aux piétons, mais la rue reste finalement assez minérale et la végétation est en bacs. Il aurait été préférable de réaliser des plantations de pleine terre. Je sais qu'il y a de nombreuses contraintes techniques, mais je pense qu'il faut tendre vers ce type d'aménagement dans la ville.

Le quartier Montparnasse mobilisera des enveloppes budgétaires conséquentes à l'avenir du fait de l'envergure du projet. Vous avez parlé des dépenses qui seront engagées dans la rue Mouchotte, dans le périmètre opérationnel du réaménagement du quartier, souhait voté par le conseil du 14^e. Dans quelle mesure cette décision a-t-elle été concertée avec les habitants ? Ces derniers sont en demande d'un réaménagement qui leur soit favorable et pas uniquement tourné vers l'attractivité et la compétitivité d'un quartier avec toujours plus de bureaux et de galeries commerciales, mais c'est un autre débat sur lequel nous ne reviendrons pas ce soir. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Pour la rue du Commandant Mouchotte, il s'agit d'une remise en état améliorée du trottoir touché par les travaux de l'îlot Gaîté, avec de nombreuses dalles et pas d'enrobé classique. La plus grosse partie de ce réaménagement travaillé avec les habitants, les conseils de quartier, concerne l'avenue du Maine et la traversée de la rue de la Gaîté. Ce sont deux projets distincts du projet Maine-Montparnasse. L'équipe lauréate de ce dernier a une première base de projet pour la rue du Commandant Mouchotte, la concertation est en cours et se poursuivra encore tout au long de l'année 2020. De nombreux habitants ont participé aux réunions publiques et aux balades urbaines. Les prochains rendez-vous sont annoncés sur le site de la Ville de Paris, l'un d'eux se tenant d'ailleurs ce soir.

Pour la végétalisation, il n'y a pas uniquement des bacs. Nous avons progressé et réalisé des projets de débitumisation et de plantation en pleine terre. Un des derniers exemples se situe dans la rue Vercingétorix avec les trottoirs menant de la rue Maurice Rouvier jusqu'à la porte de Vanves où aucun revêtement enrobé n'a été posé. Ce sont des pavés enherbés, des jardinières de pleine terre qui ont remplacé les enrobés classiques et qui relient les arbres. Des expériences plus modestes montrent la voie que nous avons choisie. Ainsi, la rue de Coulmiers avec le débitumage des trottoirs le long des immeubles et des plantations entretenues par les habitants eux-mêmes, comme cela avait été fait il y a quelque temps dans la rue de l'Aude. Nous proposerons peut-être cela aux habitants et commerçants de la rue Didot. Les choses ont évolué ces dernières années, même si certains projets de végétalisation de proximité ont pris la forme de bacs. Nous nous adaptons à l'endroit concerné dans l'espace public.

Pour la conception d'un budget d'une ville et sa programmation, je discute chaque euro, et tous les adjoints en responsabilité de l'espace ou de l'équipement public le font également, avec la Ville de Paris. Nous sommes en pleine légitimité politique pour travailler ces budgets. Je ne suis pas d'accord sur le fait de présenter les maires et les équipes d'arrondissement comme ayant peu de pouvoirs par rapport à la Ville. Ce n'est pas vrai. Une grande attention est mise sur le fait de faire partager des priorités budgétaires, et la manière dont elles sont conçues, avec les habitants et les citoyens plutôt qu'un dialogue entre la Ville de Paris et les mairies d'arrondissements. Nous discutons chaque point afin de porter chaque année nos souhaits auprès de la Ville de Paris. C'est toujours perfectible, mais je ne ferai jamais passer les équipes d'arrondissement pour des personnes n'ayant pas de marges de manœuvre. Ce n'est pas la réalité.

– Projet de délibération 14 2019 28 Autorisation d'inscription des associations à la MVAC

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

M. ANTONELLI

Merci M^{me} la Maire. Nous avons ce soir trois associations demandant l'autorisation de s'inscrire à la MVAC de la rue Deparcieux :

- « Compagnie trottoir express », association de création théâtrale ;
- « Chicos de los Andes », qui développe des activités musicales autour du développement d'un village spécifique de l'Équateur ;
- « Les éditions Desplichons » qui promeuvent auprès du public les écrits des auteurs mineurs et qui aident à la diffusion de leurs œuvres.

Avant de vous laisser débattre et voter, je vous signale que depuis 2014, nous avons installé à la MVAC 29 nouvelles associations pour un total de 750 inscrites aujourd'hui. Cela prouve la grande vitalité associative de notre arrondissement comme l'a montré le CICA qui a précédé ce Conseil d'arrondissement. Je vous remercie, mes chers collègues, de bien vouloir en délibérer.

M^{me} PETIT

J'annonce la procuration de M. Patrick VIRY pour M^{me} Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

M^{me} CHEVALLIER

Merci M^{me} la Maire. J'ai peut-être mal cherché, mais je n'ai pas trouvé sur le site mis à notre disposition la liste des trois associations en question.

M. ANTONELLI

Nous la ferons imprimer.

M^{me} PETIT

Comment voulez-vous procéder ?

M^{me} CHEVALLIER

Nous souhaitons étudier les candidatures et revenir plus tard pour voter.

– **Projet de délibération 2019 DASCO 137 Caisse des écoles (14^e) - Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 et subvention 2020 (5 337 964 €) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire**

Rapporteuse : M^{me} Agnès BERTRAND

M^{me} BERTRAND

La subvention de la caisse des écoles est votée tous les ans avec un dialogue budgétaire instauré entre la Ville de Paris et chaque caisse.

Le budget est en deux parties : le montant de la subvention - différence entre recettes et dépenses -, et la fixation des objectifs qui sont dans l'avenant que nous vous avons remis.

Les objectifs fixés par la caisse des écoles pour l'année 2020 concernent la qualité du service avec l'amélioration de la qualité des repas comme depuis de nombreuses années. En 2020, nous insistons également sur :

- La participation à la création d'un indicateur de la part de recettes « fait maison » avec une augmentation des produits concernés ;
- La formation collective des cuisinier·ère·s aux produits végétaux pour diminuer les produits carnés et généraliser l'expérimentation en cours depuis des années ;
- Des formations conjointes entre le personnel de la Caisse des écoles et les animateurs. Il nous paraissait important qu'il existe des ateliers communs pour que ces deux parties prenantes aient une position identique ;
- La poursuite des projets anti gaspi ;
- La modernisation des modalités d'inscription, de tarification et de facturation pour les familles, avec le prélèvement automatique qui devrait être disponible pour la fin de cette année.

Le montant de la subvention négociée avec la Ville est de 5 337 964 €. Elle ne tient pas compte de la généralisation des goûters qui se feront à partir de septembre et de la restauration pour les collégiens du collège Daudet. Un vote de son Conseil d'administration a décidé de donner à la Caisse des écoles la possibilité de nourrir tous les collégiens. C'est un très bon choix de leur part qui permettra à la Caisse des écoles d'avoir deux collèges (Saint-Exupéry et Daudet).

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

M. LETISSIER

Je remercie la Caisse des écoles qui fait un travail remarquable dans notre arrondissement et je la félicite notamment pour son implication dans la lutte contre le gaspillage alimentaire. C'est sans doute la plus impliquée sur ces thématiques, en comparaison des autres arrondissements, avec des ateliers menés avec les enfants pour quantifier le gaspillage alimentaire et trouver les moyens de le diminuer, notamment en travaillant sur les produits, leurs quantités et la sensibilisation des enfants au gaspillage.

Vous avez souligné le fait que le personnel commence à être formé sur l'aspect plus végétal de l'alimentation. Je crois que c'est très important et nous avons de vraies marges de progression en matière d'alternative végétarienne dans les menus proposés dans le 14^e arrondissement. Nous connaissons l'importance de l'alimentation carnée dans les émissions de CO₂ à l'échelle mondiale et nous avons encore beaucoup de travail pour sensibiliser les familles pour déconstruire certains préjugés. De nombreuses familles sont encore convaincues que leurs enfants auront des carences s'ils ne mangent pas de viande en grande quantité. Je pense que c'est également le rôle d'une caisse des

écoles que de travailler à cette sensibilisation et proposer toujours plus de menus végétariens dans les cantines. Il faut garder le cap et augmenter les efforts sur ce point. Merci.

M^{me} BERTRAND

C'est effectivement l'un des objectifs que nous nous sommes fixés. Pour cette année, il s'agit vraiment de travailler avec les équipes et les cuisiniers de la Caisse des écoles et apprendre à cuisiner ce type de produits et créer avec eux des recettes plus végétariennes. La sensibilisation des familles et la formation du personnel de la Caisse et des animateurs tendent vers cela.

DÉLIBÉRATION N° 317

– **2019 DASCO 137 Caisse des écoles (14^e) - Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 et subvention 2020 (5 337 964 €) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire**

Rapporteuse : M^{me} Agnès BERTRAND

Article unique : à l'unanimité, avis favorable donné au projet de délibération mentionnée au visa.

Votants : 27 dont 2 pouvoirs
Pour : 27 dont 2 pouvoirs

– **Projet de délibération 2019 DASCO 114 Caisses des écoles - Projet de règlement intérieur harmonisé de la restauration scolaire**

Rapporteuse : M^{me} Agnès BERTRAND

M^{me} BERTRAND

Il a été constaté que chaque Caisse des écoles disposait de son propre règlement intérieur pour fixer la facturation, la tarification, la prise en compte des absences, engendrant une inégalité de traitement des usagers. Aussi a-t-il été décidé de travailler sur un règlement intérieur harmonisé avec les établissements. Ce sont donc des caisses des écoles volontaires qui ont travaillé sur ce document (10^e, 13^e, 14^e, 15^e). Je remercie le directeur de la Caisse des écoles du 14^e d'avoir pris une part très importante à ce travail qui a conduit à une trame de règlement harmonisant l'inscription, la tarification, la facturation et les paiements sur l'ensemble des caisses des écoles du 14^e arrondissement. Ce règlement a été présenté au Conseil d'administration de la Caisse des écoles de la semaine dernière qui l'a voté à l'unanimité.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

DÉLIBÉRATION N° 318

– **2019 DASCO 114 Caisses des écoles - Projet de règlement intérieur harmonisé de la restauration scolaire**

Rapporteuse : M^{me} Agnès BERTRAND

Article unique : à l'unanimité, avis favorable donné au projet de délibération mentionnée au visa.

Votants : 27 dont 2 pouvoirs
Pour : 27 dont 2 pouvoirs

– **Projet de délibération 2019 DASCO 118 Subvention (6 000 €) avec convention annuelle à l'association « La Ligue de l'Enseignement Fédération de Paris » (10^e) dans le cadre du dispositif « Tous Mobilisés »**

Rapporteuse : M^{me} Agnès BERTRAND

M^{me} BERTRAND

Je ne reviens pas sur le dispositif « Tous Mobilisés ». Pour cette année, c'est le groupe scolaire Maurice d'Ocagne avec la maternelle et l'élémentaire qui sont concernées. Nous avons une réunion ce matin avec les parents, les enseignants, l'équipe d'animateurs et l'environnement de l'école dont les directeurs du Théâtre 14, l'équipe d'EDL, celle du centre Noguès.

La subvention pour l'association « La Ligue de l'Enseignement » est allouée pour cinq classes de l'école maternelle sur le projet « Vivre ensemble, entraide et solidarité » et, pour l'école élémentaire, « Variations sur un chaperon » et le « Général Leclerc et la libération », ce qui les amènera certainement au Musée de la Libération place Denfert-Rochereau dans la mesure où il propose de nombreux liens pédagogiques.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

DÉLIBÉRATION N° 319

– **2019 DASCO 118 Subvention (6 000 €) avec convention annuelle à l'association « La Ligue de l'Enseignement Fédération de Paris » (10^e) dans le cadre du dispositif « Tous Mobilisés »**

Rapporteuse : M^{me} Agnès BERTRAND

Article unique : à l'unanimité, avis favorable donné au projet de délibération mentionnée au visa.

Votants : 27 dont 2 pouvoirs

Pour : 27 dont 2 pouvoirs

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Après lecture du document concernant les trois associations demandant l'autorisation d'inscription à la MVAC, j'ai noté un point étrange dans la colonne remarque de l'association « Les éditions Desplichons » : « *Problème pour retrouver la parution aux JO* ».

M. ANTONELLI

Ils ont eu un problème pour retrouver la parution de la déclaration de l'association au JO. Il y a eu un décalage entre la préinscription de l'association à la MVAC et le passage en Conseil d'arrondissement. C'est une information qui a été donnée à l'association qui a eu rendez-vous avec la directrice de la vie associative il y a huit mois.

DÉLIBÉRATION N°316

– **14 2019 28 Autorisation d'inscription des associations à la MVAC**

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

Article unique : à l'unanimité, avis favorable donné au projet de délibération mentionnée au visa.

Votants : 27 dont 2 pouvoirs

Pour : 27 dont 2 pouvoirs

– **Projet de délibération 2019 DDCT 163 - Subventions (80 000 €) pour le fonctionnement des quatre Accorderies parisiennes situées dans les 14^e, 18^e et 19^e arrondissements et sur le territoire du Grand Belleville (10^e, 11^e, 20^e)**

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

M^{me} TONOLLI

Merci M^{me} la Maire. Le concept des Accorderies consiste en un outil innovant de lutte contre l'exclusion. Le principe est d'échanger de services en considérant le temps comme seule monnaie. Dans le 14^e, nous avons la chance d'avoir une très belle Accorderie qui fonctionne extrêmement bien.

Elle a été créée en 2012, portée par la régie de quartier « Flora Tristan » et est devenue autonome en 2017.

Pour 2020, l'Accorderie Paris-Sud poursuit ses projets en direction des habitants de la porte de Vanves et renforcera son pôle Loisirs et Culture qui a un très grand succès, porté par de très dynamiques accordeurs et accordeuses. Des ateliers seront prévus.

Dans le cadre des activités de l'Accorderie du 14^e, je vous propose de voter une subvention de 2 0000 €. Merci.

DÉLIBÉRATION N° 320

– 2019 DDCT 163 - Subventions (80 000 €) pour le fonctionnement des quatre Accorderies parisiennes situées dans les 14^e, 18^e et 19^e arrondissements et sur le territoire du Grand Belleville (10^e, 11^e, 20^e)

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

Article unique : à l'unanimité, avis favorable donné au projet de délibération mentionnée au visa.

Votants : 28 dont 2 pouvoirs

Pour : 28 dont 2 pouvoirs

– Projet de délibération 2019 DASES 347 - Subvention (6 000 €) et convention avec l'association « Le Moulin » (14^e)

Rapporteuse : M^{me} Marianne AUFFRET

M^{me} AUFFRET

La réduction des inégalités dans l'accès aux droits et aux soins auprès des habitants les plus vulnérables est l'une des priorités de la Ville de Paris en matière de santé. Les associations de proximité, dont « Le Moulin », en lien avec les publics vulnérables, font connaître les différents dispositifs mis en place par la Ville et réduisent les situations de non-recours.

L'association « Le Moulin » développe des dispositifs ciblés sur les enjeux de santé, notamment des ateliers santé, sport et bien-être qu'elle souhaite aujourd'hui renforcer. Elle a constaté qu'une partie de son public était particulièrement confronté à des problématiques de santé, notamment des difficultés de mauvaise alimentation, des troubles du sommeil, ou l'absence d'activités sportives. Il est question d'encourager cette association à poursuivre son activité dans l'idée de réduire les inégalités de santé.

Je vous invite à voter, mes chers collègues pour cette subvention de 6 000 €.

M^{me} PETIT

Bravo à l'équipe du « Moulin » que je reconnais dans la salle en partie.

DÉLIBÉRATION N° 321

– 2019 DASES 347 - Subvention (6 000 €) et convention avec l'association « Le Moulin » (14^e)

Rapporteuse : M^{me} Marianne AUFFRET

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 2 pouvoirs

Pour : 28 dont 2 pouvoirs

M^{me} PETIT

Marianne AUFFRET vous présente de manière groupée différentes délibérations concernant les opérations de logement dans le futur quartier Saint-Vincent-de-Paul.

– **Projet de délibération 2019 DLH 263 Réalisation Îlot Petit - ZAC Saint-Vincent-de-Paul (14^e) d'un programme de construction de 158 logements sociaux et 28 logements intermédiaires par la RIVP**

Rapporteur : M^{me} Marianne AUFFRET

M^{me} AUFFRET

Je remercie mon cher collègue Amine BOUABBAS de me laisser rapporter cette délibération DLH qui lui incombe normalement. Cela correspond à une forme d'aboutissement collectif sur ces lots à Saint-Vincent-de-Paul qui arrivent enfin à terme.

La première délibération concerne la réalisation de l'îlot Petit. Il s'agit de 158 logements sociaux familiaux financés en PLA-I (90 logements dont 22 logements PLA-I adaptés), 68 logements PLUS, 28 logements à loyer intermédiaire et des locaux d'activité d'une surface de 1400 m².

L'aboutissement de ces lotissements signe également une démarche que nous avons souhaitée aborder et poursuivre. La Ville de Paris a désigné deux bailleurs sociaux pour ce quartier, Paris Habitat et RIVP qui proposent pour la première fois à Paris la constitution d'un panel de 20 futurs locataires par projet en lien avec la DLH. Ils sont sélectionnés sur le contingent ville selon le système habituel de cotation. Il s'agit d'une démarche assez volontariste. Les 40 futurs ménages ont été sélectionnés avant l'été et ils participent à la conception du bâtiment en lien avec l'architecte choisi et le bailleur. Cela permet l'anticipation de questions relatives à l'usage futur du bâtiment. Cette démarche a vocation à être étendue à d'autres projets.

La consultation de maîtrise d'œuvre vient de s'achever pour ce lot. Le jury s'est tenu il y a quelque temps. L'équipe retenue sera annoncée dans les prochains jours.

Je vous propose d'attribuer, pour cette délibération, un montant de 1 529 887 €. Merci d'avance.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Je voterai contre cette délibération pour des raisons maintes fois exprimées, à savoir un projet déséquilibré, au détriment du logement intermédiaire, du logement social avec une répartition extrêmement déséquilibrée de 90 PLAI, 68 PLUS et aucun PLS.

J'ai lu dans le dernier JDD des annonces de Ian BROSSAT indiquant que des logements intermédiaires, mais non PLUS, avec séparation du bâti et du foncier - les désormais fameux logements à 5000 € le mètre carré -, seraient implantés à Saint-Vincent-de-Paul.

Au mois de juillet, nous avons voté la délibération DLH 92 pour la création de la Foncière de Paris. Dans cette délibération mentionnant la réalisation de tels logements, ne figurait pas Saint-Vincent-de-Paul. C'est le cas aujourd'hui, dans le JDD. Je voudrais savoir où seront implantés ces logements puisqu'il y a déjà un équilibre avec un nombre de logements très denses. Cela se fera-t-il en substitution à des logements intermédiaires ? Ou en addition ? Si oui, où sont-ils ?

Après que vous ayez supprimé des milliers et des milliers de logements à loyer libre et que vous n'ayez pas respecté vos engagements quant à la proportion logement intermédiaire/logement social, M. BROSSAT - désormais chantre du logement intermédiaire - indique que les plafonds retenus pour ces fameux appartements à 5 000 € le mètre carré, seront de l'ordre de 6 000 € de revenus mensuels pour un couple, c'est-à-dire les mêmes plafonds que pour les PLI, les logements intermédiaires. Or, ce n'est pas ce que prévoit la loi ELAN qui prévoit des plafonds inférieurs.

Tout cela est du grand n'importe quoi, si vous me permettez. Je mesure mes mots. En fin de mandature, rien n'a été fait pour que les classes moyennes puissent se loger à Paris alors que des opportunités foncières comme celle de Saint-Vincent-de-Paul ne surgissent pas tous les jours. Nous avons eu la chance d'en avoir deux dans le 14^e, à la suite de la fermeture de l'hôpital Broussais et à Saint-Vincent-de-Paul. Ce sont des opérations de plusieurs hectares où vraiment l'occasion est donnée de dessiner la ville de demain et d'avoir une répartition équilibrée, harmonieuse dans le quartier. Nous n'avons jamais été contre le fait qu'il y ait des logements sociaux à Saint-Vincent-de-Paul, jamais. Nous l'avons dit depuis le début. Ce sera une occasion formidable pour loger sur cet espace des personnes très défavorisées, certes, faire le lien avec les activités associatives à destination des plus pauvres, des migrants, bien sûr. Mais il faut un équilibre qui est foulé aux pieds dans ce projet. C'est une occasion ratée, sans parler de la question des espaces verts pour cet éco quartier qui en sera dépourvu.

Sur ce projet de délibération, il y a zéro PLS, des PLI dont le projet de délibération ne mentionne d'ailleurs pas la surface et une interrogation majeure concernant les annonces de M. BROSSAT. J'aimerais avoir des réponses précises sur ses propos dans le JDD. A-t-il raconté des salades ? Ou a-t-il juste raconté des projets qui sont des rêves puisque les plafonds ne sont pas les mêmes ?

Merci de votre réponse.

M. LETISSIER

Je voulais juste demander à M^{me} CARRÈRE-GÉE si elle est contre le fait de dissocier le foncier du bâti. Si vous voulez que les classes moyennes restent dans Paris intra-muros, c'est une solution.

Je me réjouis d'avoir cette opération sur Saint-Vincent-de-Paul. Pourquoi ? Parce que si l'on veut continuer à avoir des classes moyennes dans la ville, on ne peut pas laisser le foncier entièrement privatisé. C'est en effet la spéculation sur le foncier qui fait augmenter mécaniquement le prix des loyers et des logements. Sur l'éco quartier Saint-Vincent-de-Paul, c'est une chance que de pouvoir bénéficier de ce dispositif qui est lié à ce que l'on appelle l'Office foncier solidaire de la Ville de Paris.

C'est typiquement un dispositif qui permet de maintenir les classes moyennes en maîtrisant l'évolution des prix de l'immobilier grâce aux clauses anti spéculatives.

M^{me} CHEVALLIER

Merci Madame la Maire. Je pense que nous aurons la même position sur cette résolution et les trois qui suivront. Je ne prends ainsi la parole qu'une seule fois pour vous indiquer que nous voterons contre ces résolutions afin d'être conformes à notre opposition en général au projet de la ZAC Saint-Vincent-de-Paul tel que vous vous apprêtez à le mettre en œuvre. De notre côté, nous défendons un projet basé sur des dimensions de développement plus globales d'un projet de développement urbain, pour allier à la fois préservation du patrimoine, développement de composantes culturelles et sociales, aménagement en vue d'un essor économique et des réalisations de logements qui font l'objet des résolutions qui sont étudiées aujourd'hui.

Quelques éléments de fond. Sur ce site, nous avons un projet qui pensait en défendre la préservation des bâtiments remarquables. En termes de désenclavement, nous pensions réaliser plusieurs voies le traversant, créer un parking en sous-sol, une dépose-minute en surface. Notre projet comprenait également la création d'équipements publics comme une antenne du conservatoire municipal - cela n'a pas été le choix retenu -, la création d'un auditorium, d'un gymnase, d'une cité des arts et des sciences, ou - à l'époque, c'était encore d'actualité - l'extension de la fondation Cartier.

Nous pensions également utile de promouvoir des services et des commerces. Nous avons proposé la création d'un atelier d'art thérapie, des surfaces de commerce qui avoisineraient 2000 m², l'ouverture d'un café associatif, d'un EHPAD. En matière d'habitat, nous pensions pouvoir créer des résidences pour des chercheurs, des étudiants, des logements familiaux et avoir un partage équilibré entre du locatif intermédiaire, de l'accession à la propriété, du social, des EHPAD et du logement privé auquel on pensait évidemment donner une part plus importante que ce qui est convenu dans votre projet. Le tout dans des bâtiments qui devaient rester limités à six étages.

Enfin, sur le plan financier, notre projet prévoyait un financement équilibré entre coûts des aménagements publics, prix de cession des aménagements privés, et nous pensions pouvoir contenir la contribution de la Ville de Paris aux espaces culturels pour pouvoir confier l'ensemble à un aménageur municipal.

Pour toutes ces raisons, nous allons nous opposer aux résolutions 263, 379,194 et 195. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Je rappelle que c'est le double de commerce et d'activité qui est prévu par rapport à votre projet avec 4 000 m². Tous les socles des bâtiments de ce quartier seront réservés à une programmation d'activité et de commerce.

Il n'y a actuellement aucun espace vert dans le quartier Saint-Vincent-de-Paul, dans trois ans, il y en aura 4000 m². Il n'y a pas d'équipement public pour cette partie de l'arrondissement, dans trois ans il y aura une école, une crèche, un équipement sportif avec l'ensemble des locaux mutualisés. Vous

verrez, Madame Chevalier, que dans quatre ou cinq ans vous aurez des cours du conservatoire qui seront assurés dans la partie de cet équipement public.

Nous ne sommes pas dans une conception à cases étanches où l'on mettrait des équipements, mais dans une mutualisation au sein même d'un équipement. Nous n'étions pas favorables à un quartier où la circulation se ferait en voiture. Nous ne sommes pas d'accord sur ce point. Ce sera plutôt un quartier préservé de la circulation automobile excepté sur la boucle qui en fera le tour. Vous aurez également un parking souterrain à l'entrée avec une plateforme de mobilité qui sera évolutive. Elle servira pendant un temps de parking souterrain pour les voitures, mais l'équipement sera réversible et pourra servir à autre chose.

Vous ne souhaitez pas valider la programmation des logements. Pour le quartier Broussais, nous avons fait beaucoup plus de logements intermédiaires et de logements en accession avec également une partie de logements sociaux classiques. À Saint-Vincent-de-Paul, les Parisiens disposeront de l'ensemble de ce qui peut se faire en matière de logement. Si nous avons laissé faire le privé, avec, comme vous l'avez dit Madame Chevallier, un tout petit apport du public, pour construire une crèche, des espaces verts et à la rigueur un équipement sportif, aujourd'hui les chiffres qui nous ont été parfois communiqués au travers de candidature pour des lots type Lelong ou pour des choses encore en discussion sur l'Oratoire, les prix de sortie seraient entre 18 000 € du mètre carré jusqu'à 22 000 € du mètre carré, voire 26 000 € du mètre carré.

Je vous pose la question : connaissez-vous le salaire d'une infirmière de l'AP-HP ou celui d'une enseignante débutante dans l'éducation nationale, et quelle catégorie de logement leur attribueriez-vous ? Du logement intermédiaire ? Du logement PLA-I ?

(Discussions simultanées inaudibles)

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Je le connais, Madame. M^{me} Hidalgo s'est engagée à loger 500 infirmières.

M^{me} PETIT

C'est ce que nous faisons toutes les semaines. Nous désignons des personnes de l'AP-HP sur le parc public de la Ville de Paris.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Il en manque 400 à l'AP-HP.

M^{me} PETIT

Savez-vous si une infirmière répond à la catégorie de revenus du logement intermédiaire du PLA-I ?

Vous ne connaissez pas le salaire d'une infirmière de l'AP-HP, très bien, et vous ne savez pas non plus à quelle catégorie de logement elle répond.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Répondez à ma question.

M^{me} PETIT

Tous les jeudis à 14 h, pour assister à la commission de désignation où siègent des élus de l'opposition du Conseil de Paris, je peux vous dire que vous avez du personnel de l'AP-HP qui est désigné sur des logements puisque c'est l'accord que nous avons passé avec l'AP-HP. Les choses sont très claires.

Par ailleurs, nous n'avons pas fait disparaître le logement intermédiaire. Dans toutes les programmations que nous votons pour des opérations de promotion mixte avec des opérations de bailleurs sociaux, vous avez du logement intermédiaire. La dernière fois, nous en avons voté rue du Château et sur l'ensemble des programmes y compris Jourdan sur la RATP porte d'Orléans.

Vos propos sont absolument en dehors de toute réalité et je vous invite également à rencontrer les futurs locataires, le fameux panel qui sont des personnes proches de la retraite ou architectes débutants dont les revenus ne dépassent pas 2 100 €.

Nous ferons un quartier totalement mixte, où vous aurez au total 30 % de logements intermédiaires, 50 % de logements sociaux, 20 % de logements en accession à la propriété. Tout cela se fera avec un mode très fédérateur en fonction des projets et de l'avancement des équipes.

M. BOUABBAS

Je réponds à M^{me} CARRÈRE-GÉE. Chère collègue, je pense que vous n'avez pas bien lu les propos de Ian BROSSAT dans le JDD. Il n'a pas du tout parlé de logement intermédiaire par rapport à la dissociation du foncier et du bâti avec l'OFS. Il a effectivement cité en exemple Saint-Vincent-de-Paul. Il a parlé de l'habitat participatif.

Pour vous préciser les choses en matière de plafonds de ressources, l'accession sociale à la propriété est actuellement possible pour des ménages sous plafond PSLA, c'est-à-dire environ 5 500 € pour un couple avec deux enfants. Ce sera extrêmement innovateur, voire même une première en France. L'OFS interviendra pour la partie foncière, le bâti sera pris en charge par une coopérative et les ménages sous les plafonds évoqués précédemment. Ian BROSSAT a également évoqué la loi qui ne permet pas aujourd'hui d'aller jusqu'au plafond PLS qui est plus élevé (environ 7 500 € pour un couple avec deux enfants). Nous souhaitons que le gouvernement prenne un arrêté pour que les familles sous plafond PLS puissent intégrer le dispositif.

DÉLIBÉRATION N° 322

– 2019 DLH 263 Réalisation Îlot Petit - ZAC Saint Vincent de Paul (14^e) d'un programme de construction de 158 logements sociaux et 28 logements intermédiaires par la RIVP

Rapporteur : M^{me} Marianne AUFFRET

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 2 pouvoirs

Pour : 22 dont 1 pouvoir

Contre : 6 dont 1 pouvoir (É. AZIÈRE, M.C. CARRÈRE-GÉE, C. CHEVALLIER, P. VIRY, F. de VIDAS, Y. OGÉ)

– Projet de délibération 2019 DLH 379 - Opération de construction neuve de 102 logements familiaux par Paris Habitat sur la ZAC Saint-Vincent-de-Paul (lot Chaufferie)

– Projet de délibération 2019 DLH 194 - Réalisation lot Chaufferie ZAC Saint-Vincent-de-Paul (14^e) d'un programme de création d'un centre d'hébergement d'urgence comportant 55 logements PLA-I par L'Habitation Confortable

– Projet de délibération 2019 DLH 195 - Réalisation lot Chaufferie ZAC Saint-Vincent-de-Paul (14^e) d'un programme de création d'une pension de famille comportant 25 logements PLA-I par L'Habitation Confortable

Rapporteur : M^{me} Marianne AUFFRET

M^{me} AUFFRET

Le lot Chaufferie comporte 102 logements familiaux dont 60 PLUS, 12 logements PLS et 30 intermédiaires, un centre d'hébergement d'urgence, une pension de famille, un local d'activités et un local pour la direction de la propreté.

Le centre d'hébergement d'urgence et la pension de famille seront réalisés par Paris Habitat puis cédés à L'Habitation Confortable, l'une de leurs filiales, dans le cadre d'une vente en état futur d'achèvement. La pension de famille comportera 25 logements PLA-I pour un total de 28 places et sera gérée par l'association Aurore présente sur le site dans le cadre de l'occupation temporaire.

Le centre d'hébergement d'urgence comportera 55 chambres et sera également géré par la même association.

La délibération DLH 379 concerne le lot Chaufferie pour un montant de 1 359 376 €, la DLH 194 concerne le centre d'hébergement d'urgence pour 2 504 349 € et la DLH 195 concerne la pension de famille pour 812 762 €.

En tant que puissance publique, les enjeux sont de prévoir une articulation intelligente entre toutes ces personnes qui vont se croiser, avec le souci de préserver l'autonomie des personnes les plus en difficulté, leur intégration dans le site. Nous continuerons à travailler dans le cadre d'ateliers de restitution en janvier pour alimenter ce « Vivre ensemble ».

Mes chers collègues, je vous propose d'attribuer ces trois subventions.

M^{me} PETIT

Chaque lot a fait l'objet de plusieurs ateliers de concertation et de participation avec les habitants qui ont compté jusqu'à 120 personnes et ont rédigé une contribution citoyenne apportée lors des jurys d'architecture qui se sont tenus toute la semaine dernière. Ces avis utiles et pertinents étaient extrêmement bien rédigés. Nous ferons une soirée de restitution et de présentation de l'ensemble des équipes qui ont été retenues pour le lot Chaufferie, Petit et Lelong, et pour le super équipement public Pinard.

M. AZIÈRE

Merci beaucoup Madame la Maire. Je voudrais redire tout simplement à quel point je pense que c'est le plus mauvais projet urbain de toute votre mandature. Sur ce plan, vous ne pouvez pas nous accuser de sectarisme, nous avons été souvent des partenaires dans d'autres projets de l'exécutif quand nous y avons vu du beau, de l'intérêt général ou quelque chose de pertinent. Mais là, comme l'a dit Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, avec un espace foncier de 3 hectares et demi en plein Paris dans un quartier extrêmement dense représentant une opportunité inouïe, cela aurait mérité une véritable réflexion urbaine qui n'a pas eu lieu du fait du tintamarre de la campagne municipale de 2014. Compte tenu des projets naissants, on s'est jeté pour diverses raisons, des raisons d'opportunité foncière, politique et financière. Ce projet rapportera finalement beaucoup d'argent, c'est une très bonne affaire que vous avez faite. Malheureusement, je crois que c'est cela qui influence directement le projet le plus absurde, encore une fois, qu'il ait été donné de voir dans Paris depuis longtemps.

Je n'insiste pas sur la densité, 1500 habitants dans 600 logements, soit 440 habitants à l'hectare, c'est le double de la moyenne parisienne que vous allez créer en matière de densité dans cet îlot avec des gabarits de construction surélevés qui vont arriver au taquet de l'élévation du PLU. Vous avez mis le maximum de monde sur le maximum de surface.

Je n'insiste pas non plus sur les espaces verts, nos amis écologistes l'auront remarqué. J'adresse un message amical à Célia et tous mes vœux pour sa maternité, j'ai lu avec intérêt son papier dans *Le Parisien* sur « Casser le bitume » qui m'a fait largement sourire. Soit on est solidaire de la majorité sortante, soit on ne l'est pas. En l'occurrence, à Saint-Vincent-de-Paul, ce sont 4000 m² d'espaces verts sur 3,5 ha, c'est-à-dire à peine 12 % de la surface, représentant une allée, une pelouse, un croisement.

En ce qui concerne le maintien du bâti, j'ai eu l'occasion d'en parler à Jean-Louis MISSIKA lui-même, vous étiez d'ailleurs présente, Madame la Maire : 60 % d'un bâti qui ne représente vraiment quasiment aucun intérêt patrimonial et aucun intérêt architectural, je suis désolé de vous le dire. Le patrimoine architectural de l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul présente des qualités très inégales qui peuvent se décliner en trois catégories. D'abord les bâtiments les plus remarquables, les pavillons de l'Oratoire et Pierre Robin situés le long de l'avenue Denfert-Rochereau et méritant d'être conservés. Ce sont ceux que Jean-Louis MISSIKA m'a décrits comme les plus inutiles, les plus communs dont Paris était totalement saturé, datant du XIXe siècle, inintéressants pour lui.

Deux autres ensembles, les pavillons Lelong et Adolphe Pinard, cependant défigurés par l'aile construite et rajoutée en 1974, qu'occupent les deux autres îlots distincts dans le secteur ouest du site. Les spécialistes considèrent que l'intérêt de leur conservation et de leur transformation est vraiment à étudier attentivement en fonction des options d'aménagement retenues. En l'occurrence pour ce qui nous concerne, c'est du logement, et, vous pourrez l'expliquer comme vous voudrez, aucun de ces bâtiments, ni en termes soniques, ni en termes de volume, ni en termes de hauteur de plafond ne correspond véritablement de façon pertinente à des options d'aménagement qui permettrait de maintenir leur conservation.

Les autres bâtiments plus récents, à l'exemple de la Lingerie et de la Chaufferie, datent de la première moitié du XIXe siècle et ne présentent pas de caractéristiques architecturales remarquables.

Tout ce que je viens de vous dire a été écrit par l'Atelier parisien de l'urbanisme, mes références sont bonnes.

Je pense qu'il aurait fallu sortir de l'obsession de l'éco quartier, sortir des chemins battus de votre majorité pour penser autrement ce projet. Il a d'autres inspirations que j'ai lues avec intérêt sur le site de l'aménageur. C'est premièrement de transmettre la mémoire de l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul. J'y ai été hospitalisé quand j'étais petit, je ne suis pas maso, je ne conserverai pas sa mémoire.

Deuxièmement, la préservation du caractère initial de l'enclos. J'ai trouvé cet aveu formidable. C'est vrai que nous sommes dans une configuration d'enclos avec 600 logements que l'on bâtit, enfermés dans un enclos. Cela fait tout de même penser à des choses intéressantes en termes d'urbanisme avec une parcelle ceinte de hauts murs. Toujours selon votre inspiration, cela se voudrait être une nouvelle interface avec le 14^e arrondissement. Il ne faut vraiment pas avoir une culture d'assiégé pour penser que l'on sera une nouvelle interface de l'arrondissement dans cet enclos.

Troisième inspiration, les trames paysagères. Cela ne vous intéresse pas Madame la Maire, c'est normal, vous avez déjà fait votre choix. Qu'est-ce qu'une trame paysagère ? C'est une croisée centrale de 4000 m². Quand je parle de 4 000 m² de végétation, il s'agit d'une croisée centrale, c'est-à-dire deux ailes qui se croisent, connectées à une boucle de circulation périphérique formant « une zone de rencontre ». Voilà la description du projet tel qu'on le trouve sur le site de l'aménageur.

Permettez-moi de dire que l'on ne peut pas trouver grand-chose à dire sur les qualités du projet.

Pour avoir quelques données financières, je rappelle que Paris métropole aménagement a acheté l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul pour 93 M€, soit 2 735 € au mètre carré. Je rappelle que la Ville de Paris s'est engagée à participer à l'opération à hauteur de 49 M€, 8 M€ pour les équipements et 41 M€ pour les équipements de superstructure de petite enfance ou équipements sportifs. Le contrat de concession fixe la rémunération de Paris métropole aménagement à 5,41 M€. Cela signifie que l'aménageur bénéficiera du produit de cession des concessions d'usage ainsi que des locations de terrains et d'immeubles bâtis en faisant là une opération financière extrêmement avantageuse.

Voilà sans doute ce qui justifie la précipitation et l'enthousiasme des aménageurs et décideurs sur ce projet.

Je conclus avec la proposition de l'adjoint au logement, M. Yann BROSSAT concernant l'OFS. Je suppose tout d'abord qu'ils émergeront sur les 20 % d'accession à la propriété. J'aimerais savoir, puisque vous savez tous, Madame la Maire, s'il s'agit de tout ou partie des 20 % qui seront dans cette procédure de foncier solidaire.

Je réponds à Florentin LETISSIER. Oui, il y a une idée intéressante dans le fait de dissocier le bâti du foncier, cela permet de baisser le prix du bâti. En réalité, ce dernier est un droit de jouissance. Il n'offre pas la plus-value que peut représenter l'investissement qui se fait par ailleurs sur le plan immobilier sur le bâti, mais c'est le prix du foncier qui augmentera.

Encore une fois, c'est une opportunité en termes d'accession à une propriété par bail emphytéotique sur une période courte, cela me paraît être quelque chose d'intéressant. Mais sur une longue période, je vous signale que 90 % des Français constituent leur patrimoine avec de l'immobilier. En l'occurrence, cette opération ne permet tout simplement pas, au bout du compte, de récupérer, de valoriser une opération patrimoniale.

Je considère encore une fois que c'est une possibilité de court terme, mais vous ne pouvez pas en faire la panacée et encore moins une fausse accession à la propriété. Cette dernière est aujourd'hui l'élément économique et financier le plus constitutif de patrimoine et en l'occurrence la désolidarisation du foncier et du bâti détruit cette idée.

C'est la raison pour laquelle je suis beaucoup plus réservé que vous et pas enthousiaste. Je considère encore une fois que c'est un mal nécessaire, mais que la contribution est un peu lourde pour l'acquéreur.

Pour toutes ces raisons évidemment, nous voterons contre ce projet.

M^{me} PETIT

Je rappelle que nous intervenons sur les trois délibérations.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Merci Madame la Maire. Pour la DLH 379, le projet est plus équilibré que le précédent en termes de mixité, mais je ne comprends pas un point. Il fait état de 60 logements PLUS, 12 PLS et 30 logements intermédiaires, mais le projet de délibération ne référence pas les logements intermédiaires comme tels puisqu'ils relèvent d'action logement. Non ? Dans le tableau de financement, pourquoi leur financement est-il « Prêt employeur sur le programme » ? C'est donc du 1 % logement et non du logement intermédiaire. J'aimerais avoir une réponse sur ce point.

Par ailleurs, vous avez évoqué la question des parkings. Je rappelle que le parking fera 94 places dont 30 liées au fonctionnement du site, soit 60 places restantes pour environ 600 logements, une école et pour - vous l'avez dit, Madame la Maire, vous avez enfin accepté l'idée - des cours du conservatoire sur ce site.

M^{me} PETIT

Je l'ai dit depuis le début, arrêtez de dire n'importe quoi. J'en avais même parlé avant les élections de 2014.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Je retiens ce qui a été dit quant à l'insuffisance de capacité du parking.

Monsieur LETISSIER, vous m'avez posé la question de faire du foncier solidaire. C'est une très bonne idée qui fait partie de mes idées sur le logement depuis très longtemps, mais malheureusement cela n'a été rendu possible que récemment par la loi. Ce que je critique ici, ce n'est évidemment pas le principe de ce foncier solidaire qui, dans une ville comme Paris, vous en conviendrez peut-être, ne peut être la réponse au logement des classes moyennes, et compte tenu des opportunités foncières à Paris, cela ne peut être qu'une grosse goutte d'eau seulement. En aucun cas, à supposer que les propos de M. BROSSAT soient réalisables et que le gouvernement modifie ses dispositions réglementaires, cela ne peut masquer le fait que la municipalité actuelle s'était engagée à créer 3000 PLI durant la mandature, et qu'il n'y en a eu environ 200 par an, c'est-à-dire 1000 au total. Ces engagements étaient pourtant modestes. Cela ne peut supprimer le fait - on ne parle pas ici de propriété, mais de location - que la ville de Paris avait et a toujours des logements à loyer libre. Rien qu'au prochain conseil de Paris, 3000 seront conventionnés. On supprime des catégories de logements en grande quantité. Et l'on nous promet peut-être pour plus tard 500 logements avec un bail solidaire, des logements non prévus par la délibération qui crée la Foncière logement, des logements qui ne peuvent être mis à disposition avec les critères de M. BROSSAT puisque le décret et la loi ELAN ne le prévoient pas.

Je suis pour le bail solidaire, mais je suis contre la poudre aux yeux et contre le fait que l'on se moque des gens au sujet du logement intermédiaire.

M. LETISSIER

Madame CARRÈRE-GÉE, je pense qu'il faut défendre ce principe puisque vous êtes pour, y compris sur l'éco quartier Saint-Vincent-de-Paul, puisque cela représente une opportunité.

Pour répondre à M. AZIÈRE, vous dites que le patrimoine des classes moyennes est constitué d'immobilier, mais aujourd'hui, il n'est plus possible pour elles d'acheter du logement à Paris. C'est devenu trop cher. À moins que les salaires augmentent de 100 ou 200 %, cela ne marchera pas. C'est la raison pour laquelle ces solutions de dissociation du foncier et du bâti, solution de long terme puisque ce sont des baux de plus de 90 ans, avec des clauses anti spéculatives, permettent de maîtriser l'évolution du prix. C'est cela l'objectif. Ce n'est pas de devenir propriétaire de son logement, je vous l'accorde, mais c'est de pouvoir rester dans son logement à un prix qui ne bouge pas durant une longue période, et cela, à Paris, c'est déjà un miracle.

Monsieur AZIÈRE, je vous ai connu plus nuancé sur certains dossiers ; je vous écoute toujours avec intérêt, même si nous ne sommes pas souvent d'accord, mais vous dites souvent des choses intéressantes. L'analyse que vous faites de l'éco quartier Saint-Vincent-de-Paul est beaucoup trop excessive pour être crédible, ne serait-ce que sur la question du bitume. Si vous voyez aujourd'hui le niveau de bitume qu'il y a sur ce quartier, c'est une catastrophe, c'est un site surbitumé, très

imperméable. Le futur quartier connaîtra une meilleure situation pour les surfaces de végétalisations. Vous parlez juste de la croisée centrale, mais parlez aussi des espaces périphériques, des toitures, des cours privatives. Le total de tous ces espaces aboutit à quelque chose de plus ambitieux et plus fort que vous ne le dites. Il est vrai que nous n'avons pas fait de parcs ou de jardins publics sur ce site, mais vous avez rappelé le prix de l'acquisition du foncier par la Ville de Paris. Il faut trouver un équilibre, et sur ce quartier, au nom de l'arrondissement, nous avons une très faible mixité sociale, il faut le reconnaître. La priorité, Monsieur AZIERE, est de faire des logements et de la mixité sociale dans le nord de l'arrondissement.

M^{me} PETIT

Les élections municipales sont dans quatre mois et tout le monde pense qu'il faut surréagir sur l'ensemble des dossiers. Monsieur AZIERE et Madame CARRÈRE-GÉE, vous avez parlé très longuement. Je vous propose un minimum de respect et de laisser Florentin terminer sans l'interrompre.

M. LETISSIER

Merci chers collègues. Je voudrais juste terminer en tant qu'adjoint à l'environnement. Pour l'aspect énergétique, il y aura des dispositifs innovants, pilotes, pour la récupération de l'eau. Pour la réhabilitation du bâti existant, nous avons tout fait pour démolir le moins possible, pour réhabiliter et minimiser les déchets. Le chantier sera d'ailleurs dans une démarche « zéro déchet ». Honnêtement, nous faire croire que ce quartier est le pire projet que vous avez vu en matière d'urbanisme est quelque peu de la mauvaise foi. Peu d'urbanistes ou d'architectes sont d'accord avec vous.

M^{me} PETIT

Nous ne souhaitons pas répondre aux caricatures de questions et nous passons au vote.

DÉLIBÉRATION N° 323

– **2019 DLH 379 - Opération de construction neuve de 102 logements familiaux par Paris Habitat sur la ZAC Saint-Vincent-de Paul (lot Chaufferie)**

Rapporteuse : M^{me} Marianne AUFFRET

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 2 pouvoirs

Pour : 22 dont 1 pouvoir

Contre : 6 dont 1 pouvoir (É. AZIÈRE, M.C. CARRÈRE-GÉE, C. CHEVALLIER, P. VIRY, F. de VIDAS, Y. OGÉ)

DÉLIBÉRATION N° 324

– **2019 DLH 194 - Réalisation lot Chaufferie ZAC Saint-Vincent-de-Paul (14^e) d'un programme de création d'un centre d'hébergement d'urgence comportant 55 logements PLA-I par L'Habitation Confortable**

Rapporteuse : M^{me} Marianne AUFFRET

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 2 pouvoirs

Pour : 22 dont 1 pouvoir

Contre : 6 dont 1 pouvoir (É. AZIÈRE, M.C. CARRÈRE-GÉE, C. CHEVALLIER, P. VIRY, F. de VIDAS, Y. OGÉ)

DÉLIBÉRATION N° 325

– 2019 DLH 195 - Réalisation lot Chaufferie ZAC Saint-Vincent-de-Paul (14^e) d'un programme de création d'une pension de famille comportant 25 logements PLA-I par L'Habitation Confortable

Rapporteuse : M^{me} Marianne AUFFRET

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 2 pouvoirs

Pour : 22 dont 1 pouvoir

Contre : 6 dont 1 pouvoir (É. AZIÈRE, M.C. CARRÈRE-GÉE, C. CHEVALLIER, P. VIRY, F. de VIDAS, Y. OGÉ)

– Projet de délibération 2019 DU 274 - Déclassement et cession de la parcelle cadastrée 4 rue des camélias (14^e) à la Fondation Paris Saint-Joseph

Rapporteur : M^{me} Marianne AUFFRET

M^{me} AUFFRET

Merci beaucoup. Le déclassement est un peu ma spécialité. Celui de cette toute petite parcelle DK n°9 située au 4 de la rue des camélias connaît enfin son aboutissement. Cette parcelle de 1263 m² correspond un ancien terrain de tennis de la ville aujourd'hui désaffecté et elle permet d'accéder à la parcelle voisine enclavée située au 5 rue des camélias et correspondant à un ancien lycée professionnel de la région Île-de-France.

Le groupe hospitalier Paris Saint-Joseph se porte acquéreur de ces deux parcelles dans le cadre de son projet de restructuration immobilière qui correspond à une croissance accrue de son activité et qui, je dois le noter, ne se fait jamais au détriment de la ville. Nous sommes dans un dialogue constant, tant sur l'articulation urbaine que sur des activités de santé construites de façon tout à fait remarquable avec la ville. Ce n'est pas du privé, ce n'est justement pas une clinique, ils ne seraient pas du tout contents d'entendre cela. C'est une fondation à but non lucratif et à tarification non équivalente à celle d'une clinique.

Le projet de l'hôpital sur la parcelle DK n°9 consiste à construire un bâtiment accueillant 22 logements sociaux familiaux qui sera géré par BATIGERE et une salle de conférence. Ce projet suppose la restructuration de l'accueil foyer logement d'infirmières « Foyer Jeanne d'Arc » qui ne correspond plus aux normes d'habitation. Une fois restructuré, il comprendra 60 studios destinés à des médecins de garde et à des logements de fonction pour des personnels.

Il s'agit également de la réalisation d'un nouveau bâtiment « Foyer des jeunes travailleurs » qui comprendra 70 studios.

Ce projet nécessite le déclassement du domaine public de la parcelle DK n°9 et la signature d'un protocole formalisant tous les engagements de la Fondation sur ce projet. La parcelle sera cédée au prix de 1118 € du mètre carré, soit 1 612 156 €, validé par les domaines.

Je vous propose, mes chers collègues, de voter cette délibération. Merci beaucoup.

M. OGÉ

Toutes mes félicitations pour l'aboutissement de cet accord. C'était un scandale d'avoir ces terrains inoccupés, cet ancien lycée qui se détériorait et c'est une bonne chose que l'hôpital Saint-Joseph puisse bénéficier de cet accord. Merci.

M^{me} PETIT

C'est le résultat d'un désengagement du Conseil régional qui n'a plus voulu financer un internat à la place du lycée des camélias. Cela a nécessité de nombreuses heures de discussions avec l'ensemble des partenaires, et notamment la direction de l'hôpital Saint-Joseph, remarquable partenaire avec qui nous avons beaucoup travaillé. Nous n'avons pas lâché la région, et nous aboutissons enfin à rendre une utilité à ce délaissé urbain.

DÉLIBÉRATION N° 326

– 2019 DU 274 - Déclassement et cession de la parcelle cadastrée 4 rue des camélias (14^e) à la Fondation Paris Saint-Joseph

Rapporteur : M^{me} Marianne AUFFRET

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 2 pouvoirs

Pour : 28 dont 2 pouvoirs

– Projet de délibération 2019 DLH 154 - Réalisation Résidences Didot/Bardinet (14^e) d'un programme de rénovation de 587 logements à réaliser par CDC Habitat Social

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Cette délibération est l'aboutissement de plusieurs mois de discussions avec l'amicale des locataires de la résidence CDC habitat (ex-EFIDIS) Didot/Bardinet/Alésia. L'objectif est d'être en lien avec le plan climat de la Ville de Paris. Il nous est proposé de valider une subvention conséquente de 6,7 M€ pour réhabiliter en plan climat ces 587 logements.

Les travaux commenceront en avril ou mai prochain - l'architecte ayant déjà été sélectionné - et porteront sur l'isolation des façades, la réalisation d'une isolation des toitures-terrasses, le remplacement des menuiseries extérieures, la modernisation du système de ventilation, la rénovation de la sous-station CPCU, le remplacement des radiateurs vétustes et la création d'une centrale photovoltaïque pour autoconsommation.

Par ailleurs, des améliorations de vie pour les locataires sont prévues : le remplacement des portes palières des logements, la rénovation des colonnes vétustes d'arrivée d'eau et d'évacuation, la réfection complète des parties communes (sols, peintures, éclairage), la résidentialisation de la résidence avec le traitement des abords du cœur d'îlot avec les espaces verts.

Il est également prévu de la végétalisation avec des toitures-terrasses sur la dalle au-dessus du parking, au-dessus des ateliers d'artistes et du bâtiment G, soit au total 1036 m² de surface digitalisée.

Cela se réalisera en même temps que la crèche évoquée précédemment.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

M. AZIÈRE

Les travaux de réhabilitation et d'isolation sont extrêmement importants, surtout au regard du vieillissement de ces logements. Nous avons remarqué que le niveau d'investissement des bailleurs sociaux avait tendance à baisser. Je vous demanderai d'être très vigilant sur le rythme et la programmation des travaux afin de ne pas arriver à la situation - évoquée dans *Le Parisien* cette semaine - de nombreux locataires du 14^e arrondissement qui dénoncent des travaux bâclés réalisés à l'économie, dont les retards s'accumulent, en particulier porte de Vanves et qui rendent leurs conditions de vie très difficiles. La réhabilitation et la rénovation des logements sociaux auraient dû, puisque la programmation fixée par la Mairie de Paris court jusqu'en 2060, et si le plan d'investissement de la mandature avait été mieux utilisé, injecter beaucoup plus de moyens dans cette rénovation nécessaire.

M. BOUABBAS

Vous avez évoqué le plan climat de la porte de Vanves Paris Habitat. Il ne s'agit pas de travaux réalisés à l'économie, mais plutôt, d'une sous-évaluation de la part de l'architecte de certains problèmes de plan. Au début du mois de septembre, nous sommes allés voir les locataires avec M^{me} Carine PETIT afin d'agir activement.

Pour conclure, j'ajoute que nous aurons, en lien avec le financement de ce plan climat, le retour de 229 logements au contingent ville. La résidence Bardinet/Didot ayant été réalisée dans les années 60,

de nombreux droits de réservations sont tombés. À moyen terme, c'est un gain extrêmement important pour le logement social dans Paris.

M^{me} PETIT

Pour compléter, durant six ans, ce sont plus de 5000 logements du parc social qui auront été réhabilités en plan climat. L'opération du 10 boulevard Brune a en effet connu des aléas très importants. Nous avons rencontré les locataires et des contreparties ont été actées par la direction de Paris Habitat. Nous en sommes vraiment désolés, mais cela peut parfois arriver et les locataires sont accompagnés pour des mutations ou des dédommagements de loyer.

DÉLIBÉRATION N° 327

– **2019 DLH 154 - Réalisation Résidences Didot/Bardinet (14^e) d'un programme de rénovation de 587 logements à réaliser par CDC Habitat Social**

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 2 pouvoirs

Pour : 28 dont 2 pouvoirs

– **Projet de délibération 2019 DLH 267 - Réalisation 50-62 boulevard Jourdan (14^e) d'un programme de création d'une résidence étudiante comportant 68 logements PLUS par la RIVP**

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

C'est la partie logements étudiants du beau projet issu de l'ancien garage Citroën acquis en partenariat avec l'EPFIF de 68 logements PLUS réalisés par la RIVP.

La résidence CROUS Tombe-Issoire se situant à côté, il s'agit de confier à nouveau cette future résidence étudiante au CROUS. L'association Emmaüs Solidarité a ouvert un centre d'hébergement provisoire, la maison des réfugiés. Le projet prévoit une surélévation en bois.

Le projet a vu la participation des habitants avec des ateliers en partenariat avec l'agence Palabreo. Les habitants ont pu participer au jury d'architecture et la coque du bâtiment sera conservée. En rez-de-chaussée, il y aura des services aux habitants, et des activités pour les artisans.

C'est un très beau projet mixte qui verra le jour en avril 2023.

DÉLIBÉRATION N° 328

– **2019 DLH 267 - Réalisation 50-62 boulevard Jourdan (14^e) d'un programme de création d'une résidence étudiante comportant 68 logements PLUS par la RIVP**

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 2 pouvoirs

Pour : 28 dont 2 pouvoirs

– **Projet de délibération 2019 DLH 149 - Réalisation 44 rue de l'Amiral Mouchez (14^e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 17 logements sociaux (10 PLA-I, 7 PLUS) par la RIVP**

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Lors de la dernière séance, nous avons acté la préemption d'un immeuble de bureaux situé au 44 de la rue de l'Amiral Mouchez. Il s'agit maintenant d'acter le financement de 17 logements sociaux, dont 10 PLA-I et 7 PLUS par la RIVP.

L'objectif est de transformer ces bureaux en logements pour de petites familles (1 T1, 12 T2, 4 T3) en respectant le plan climat de la Ville de Paris. Il est prévu le ravalement des façades, le remplacement des menuiseries extérieures, la mise en place d'occultations, la rénovation de l'étanchéité, la création d'un ascenseur conforme aux normes PMR. Il y aura une légère surélévation en bois avec une végétalisation prévue en toiture.

L'objectif est de déposer le permis de construire pour septembre prochain pour une livraison en juillet 2023.

Merci de bien vouloir accepter ce programme.

M^{me} PETIT

Depuis cette acquisition, des couples et des familles ont été accueillis en hébergement d'urgence. C'est Emmaüs Solidarité qui gère également ce site pour un peu moins de deux ans.

M. AZIÈRE

Aucun problème pour la délibération précédente, le logement étudiant est prioritaire.

Pour cette délibération, je trouve intéressante la transformation de bureaux en logements. En revanche, j'espère qu'il sera possible d'imaginer de très fortes incitations pour transformer les milliers de mètres carrés de bureaux vacants à Paris en logements. On sait que cela ne coûte pas très cher, même si le prix du mètre carré de bureau reste important. Il y a là quelque chose qui répondrait beaucoup plus aux objectifs d'accession à la propriété dont on parlait tout à l'heure. Cela fera en tout ou partie des pistes à explorer pour la mandature suivante. CQFD.

DÉLIBÉRATION N° 329

– 2019 DLH 149 - Réalisation 44 rue de l'Amiral Mouchez (14^e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 17 logements sociaux (10 PLA-I, 7 PLUS) par la RIVP

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 2 pouvoirs

Pour : 28 dont 2 pouvoirs

– Projet de délibération 2019 DLH 201 - Réalisation 18 rue Cels (14^e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 16 logements sociaux (5 PLA-I, 6 PLUS et 5 PLS) par la RIVP

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

De la même façon que précédemment, il s'agit d'une préemption au 18 de la rue Cels. Cette délibération a pour objet d'acter le financement de 16 logements sociaux (5 PLA-I, 6 PLUS et 5 PLS) par la RIVP. La Ville de Paris disposera d'un droit de réservation pour huit logements. L'immeuble étant habité, si les personnes sont sous les plafonds de ressources, elles bénéficieront d'une baisse de loyer ; dans le cas contraire, leur loyer sera inchangé.

DÉLIBÉRATION N° 330

– 2019 DLH 201 - Réalisation 18 rue Cels (14^e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 16 logements sociaux (5 PLA-I, 6 PLUS et 5 PLS) par la RIVP

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 2 pouvoirs

Pour : 28 dont 2 pouvoirs

– **Projet de délibération 2019 DLH 309 - Réalisation 66 rue des Plantes (14^e) d'un programme de rénovation durable d'un Établissement pour Personnes Âgées Dépendantes comportant 126 logements par Seqens Solidarités**

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Ce projet se situe à côté de Notre-Dame de Bon Secours, au 66 de la rue des plantes. L'objectif est de réhabiliter un EHPAD. Le bâtiment est en très mauvais état et comporte des fissures sur les murs extérieurs, des infiltrations d'air, une VMC qui ne fonctionne pas correctement. L'objectif est d'autoriser la ville à verser une subvention de 1,2 M€ pour la rénovation par des travaux portant notamment sur l'isolation extérieure, la réfection des parties communes, de nombreuses parties privatives et l'isolation de l'enveloppe du bâtiment d'un point de vue thermique.

En contrepartie, la Ville disposera d'un droit de réservation pour 43 logements.

DÉLIBÉRATION N° 331

– **2019 DLH 309 - Réalisation 66 rue des Plantes (14^e) d'un programme de rénovation durable d'un établissement pour Personnes Âgées Dépendantes comportant 126 logements par Seqens Solidarités**

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 2 pouvoirs

Pour : 28 dont 2 pouvoirs

– **Projet de délibération 2019 DLH 339 - Réalisation dans les 14^e, 18^e et 20^e arrondissements d'un programme d'acquisition-conventionnement de 22 logements sociaux (6 PLA-I, 9 PLUS et 7 PLS) par AXIMO**

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Cette délibération concerne une préemption dans le diffus. Le programme situé au 118 de la rue du Général Leclerc concerne deux logements conventionnés en PLUS.

DÉLIBÉRATION N° 332

– **2019 DLH 339 - Réalisation dans les 14^e, 18^e et 20^e arrondissements d'un programme d'acquisition-conventionnement de 22 logements sociaux (6 PLA-I, 9 PLUS et 7 PLS) par AXIMO**

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 2 pouvoirs

Pour : 28 dont 2 pouvoirs

– **Projet de délibération 2019 DLH 373 - Location par bail emphytéotique à PARIS HABITAT de divers groupes immobiliers - Réalisation d'un programme de conventionnement de 2155 logements sociaux par PARIS HABITAT**

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Un immeuble a été acquis il y a une quinzaine d'années, situé au 9 du boulevard Brune. L'objectif est de conventionner 16 logements (10 PLUS et 6 PLS). La Ville aura un droit de réservation pour 11 logements.

Conformément à la loi ELAN, les habitants sous les plafonds de ressources verront leur loyer diminuer ; dans le cas contraire, ils garderont leur loyer actuel. Le conventionnement permet ainsi une baisse de loyer pour de nombreux locataires et le financement possible de nombreux travaux dans cette résidence.

M. AZIÈRE

Je souhaite juste faire une explication de vote.

Je note qu'au prochain Conseil de Paris, ce ne sont pas 2 155, mais 4 500 logements dont on votera le conventionnement. Un chiffre intéressant apparaît dans la délibération, c'est le fait que cela rapporte 46 M€ de loyers capitalisés à la Ville de Paris. On est dans la fausse production de logement social, cela ne crée pas de logements disponibles. Cela fait partie des 3 milliards du plan d'investissement de la mandature investis dans le logement avec une efficacité redoutable, je ne vous donne que ce chiffre pour en juger : au début de la mandature, il y avait 180 000 demandeurs de logements, il y en a 250 000 aujourd'hui. Vous voyez ici que toutes les limites de l'exercice en termes de fausse production de logements sociaux sont largement atteintes.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Nous avons les mêmes arguments et la même position qu'Éric AZIÈRE. Nous voterons contre ce projet au regard de nos discussions précédentes au sujet de Saint-Vincent-de-Paul.

Au prochain Conseil de Paris, la Ville récupéra 130 M€ en recettes de fonctionnement via ces opérations pour ne pas changer l'affectation de logements. C'est absolument inadmissible.

DÉLIBÉRATION N° 333

– **2019 DLH 373 - Location par bail emphytéotique à PARIS HABITAT de divers groupes immobiliers - Réalisation d'un programme de conventionnement de 2 155 logements sociaux par PARIS HABITAT**

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 2 pouvoirs

Pour : 22 dont 1 pouvoir

Contre : 6 dont 1 pouvoir (É. AZIÈRE, M.C. CARRÈRE-GÉE, C. CHEVALLIER, P. VIRY, F. de VIDAS, Y. OGÉ)

– **Projet de délibération 2019 DLH 400 - Dispositif « Réparer et Embellir » : subvention visant l'amélioration du parc de logements situé dans le 14^e arrondissement et géré par des bailleurs sociaux**

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Je fais une parenthèse pour M. AZIÈRE. Vous savez que certains bailleurs sociaux ne sont pas vraiment pour les conventionnements, car cela leur rapporte beaucoup d'argent en loyer. Les conventionnements engendreront des baisses de loyer et la réalisation de travaux.

La délibération DLH 400 concerne le dispositif « Réparer et embellir » dans les logements sociaux. L'objectif est de verser une subvention de 868 000 € à quatre bailleurs sociaux pour faire des travaux dans les parties communes : ICF (11 et 15 rue Pauly, 144 et 148 rue Raymond Losserand), RATP Habitat (125 rue du Général Leclerc), Paris Habitat (52 rue de l'Amiral Mouchez, 233 rue d'Alesia, Gergovie, Général Limbert, 156 rue Raymond Losserand) et Elogie-Siemp (Mouchez et Villa Soutine).

Les travaux prévoient notamment les réfections des halls, de la résidentialisation, la réfection des peintures, etc., pour améliorer la vie de nos locataires.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Je voterai pour ce projet de délibération. Il s'agit de rénover du logement social. Par les opérations de conventionnement évoquées précédemment avec mon collègue Éric AZIÈRE, la Ville de Paris prendra en un seul conseil de Paris 130 M€ aux bailleurs sociaux, et leur donnera généreusement 10 M€ pour rénover du logement social, soit un écart négatif de 120 M€.

J'avais calculé l'année dernière que les subventions généreusement offertes par la Ville de Paris aux bailleurs sociaux via ce dispositif « Réparer et embellir » équivalaient environ entre 50 € et 60 € pour l'année pour réparer et embellir le logement social. La vérité est que la Ville de Paris mène une politique du chiffre, assèche la trésorerie des bailleurs, les empêchant ainsi de faire ce qu'ils doivent faire et assumer leurs responsabilités, c'est-à-dire entretenir le parc social qui se dégrade de jour en jour. On leur fait l'aumône en leur donnant 10 M€ pour tout Paris et 800 000 € pour le 14^e arrondissement, ce qui est indécent.

M. BOUABBAS

Vous ne deviez pas être présente pour la délibération octroyant 7 M€ pour CDC habitat pour le plan climat.

DÉLIBÉRATION N° 334

– **2019 DLH 400 - Dispositif « Réparer et Embellir » : subvention visant l'amélioration du parc de logements situé dans le 14^e arrondissement et géré par des bailleurs sociaux**

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 2 pouvoirs

Pour : 28 dont 2 pouvoirs

– **Projet de délibération 2019 DJS 245 - Boulodrome Hyacinthe Vincent (14^e) - Convention de mise à disposition avec les associations « La Boule du Moulin Vert » et « L'Association Bouliste » du 14^e**

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Un nouveau boulodrome a été construit il y a trois ans au stade Élisabeth, dans la partie haute en allant vers la cité universitaire. Il s'agit de résidentialiser nos deux clubs de pétanque, « AB 14 » et « La Boule du Moulin Vert » qui auront la jouissance à 100 % du boulodrome, des pistes et du club-house. En contrepartie il leur sera demandé une redevance de 10 000 € annuels (5000 € par club), montant ayant fait l'objet d'une concertation avec les deux associations.

Lors du prochain Conseil de Paris dans 15 jours, une subvention de 2000 € sera proposée à chacune des associations.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

J'ai entendu la précision de M. BOUABBAS quant à la concertation préalable à la fixation du montant de la redevance. Ces deux associations avaient été impactées par une décision justement non concertée. Quel est l'équilibre général ? Il y avait une histoire de club-house.

M. BOUABBAS

De nombreuses structures cherchent aujourd'hui des lieux comme ceux-là. Nous aurions très bien pu demander une redevance beaucoup plus élevée avec des personnes qui auraient pu faire beaucoup de recettes.

L'augmentation des tarifs des club-houses avait été abordée l'année dernière. La subvention évoquée précédemment était destinée à aider les deux associations à régler la facture qui leur avait été établie en novembre pour l'année sportive précédente. Aujourd'hui, nous parlons de 5000 € par association, mais c'était beaucoup plus élevé que cela l'année dernière.

DÉLIBÉRATION N° 335

– 2019 DJS 245 - Boudrome Hyacinthe Vincent (14^e) - Convention de mise à disposition avec les associations « La Boule du Moulin Vert » et « L'Association Bouliste » du 14^e

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 2 pouvoirs

Pour : 28 dont 2 pouvoirs

– Projet de délibération 14 2019 29 - Mise à disposition d'un terrain pour un compost place de l'Île de Sein

Rapporteur : M. Florentin LETISSIER

M. LETISSIER

La délibération prévoit la mise à disposition d'un emplacement du domaine public pour un nouveau compost de quartier, le huitième dans le 14^e arrondissement, situé place de l'Île de Sein et qui sera géré par l'association indépendante des parents d'élèves du groupe scolaire Jean Dolent, Arago, Saint-Exupéry.

DÉLIBÉRATION N° 336

– 14 2019 29 - Mise à disposition d'un terrain pour un compost place de l'Île de Sein

Rapporteur : M. Florentin LETISSIER

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 2 pouvoirs

Pour : 28 dont 2 pouvoirs

– Projet de délibération 2019 DEVE 209 - Subvention (12 165 €) à l'association « Jardin partagé Alice Millat » pour la réalisation d'aménagements sur le toit du gymnase Alice Millat 11 ter rue d'Alésia (14^e) - Budget participatif 2016

Rapporteur : M. Florentin LETISSIER

M. LETISSIER

Nous avons un nouveau jardin partagé qui ouvrira bientôt sur le toit de du gymnase Alice Millat. Il s'agit de verser une subvention pour la réalisation d'aménagements dans ce jardin : cabane à outils, aide à la création des parcelles et fournitures de substrat et de plantation pour une somme de 12 165 €. Je crois que nous pouvons vraiment soutenir ce projet.

DÉLIBÉRATION N° 337

– 2019 DEVE 209 - Subvention (12 165 €) à l'association « Jardin partagé Alice Millat » pour la réalisation d'aménagements sur le toit du gymnase Alice Millat 11 ter rue d'Alésia (14^e) - Budget participatif 2016

Rapporteur : M. Florentin LETISSIER

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 2 pouvoirs

Pour : 28 dont 2 pouvoirs

– **Projet de délibération 2019 DEVE 191 - Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de sachets de graines aux Parisiennes et aux Parisiens**

Rapporteur : M. Florentin LETISSIER

M. LETISSIER

La Ville de Paris encourage la végétalisation. Pour cela, les dispositifs existent comme le permis de végétaliser. La Ville de Paris distribue également des graines et des bulbes aux habitantes et habitants qui le souhaitent pour les aider à végétaliser leurs jardinières et leurs espaces privés. Il est proposé ici de subventionner la distribution de 50 000 sachets de graines qui seront distribués à partir de février 2020 dans les mairies d'arrondissement afin que les graines soient plantées au printemps. Il s'agit de graines de plantes aromatiques, potagères, et de fleurs. Le montant est de 55 000 €.

DÉLIBÉRATION N° 338

– **2019 DEVE 191 - Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de sachets de graines aux Parisiennes et aux Parisiens**

Rapporteur : M. Florentin LETISSIER

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 2 pouvoirs

Pour : 28 dont 2 pouvoirs

– **Projet de délibération 2019 DEVE 192 - Subvention (13 500 €) à la Ligue de Protection des Oiseaux Île-de-France pour la labellisation d'espaces verts parisiens en refuges LPO**

Rapporteur : M. Florentin LETISSIER

M. LETISSIER

La Ville de Paris travaille avec la Ligue de protection des oiseaux pour obtenir des refuges pour les oiseaux dans la ville et produire une évaluation de l'évolution de la population des oiseaux. Comme vous le savez, la biodiversité est en baisse notamment en Île-de-France et en zone urbaine dense comme Paris. Les oiseaux sont particulièrement touchés.

Il s'agit de mettre en place des sites refuges pour les oiseaux et de pouvoir observer leur comportement et l'évolution des populations. Deux se situent dans le 14^e arrondissement : square Serment de Kouffra, et square du Cardinal Wysinski. Il est proposé de verser à la Ligue de protection des oiseaux une subvention de 13 500 € pour l'aider à travailler à ces projets concernant de nombreux arrondissements.

DÉLIBÉRATION N° 339

– 2019 DEVE 192 - Subvention (13 500 €) à la Ligue de Protection des Oiseaux Île-de-France pour la labellisation d'espaces verts parisiens en refuges LPO

Rapporteur : M. Florentin LETISSIER

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 2 pouvoirs

Pour : 28 dont 2 pouvoirs

– Projet de délibération 2019 DEVE 187 - Attribution de la dénomination Claude Mademba Sy à une allée du square Claude-Nicolas Ledoux situé 2 place Denfert- Rochereau (14^e)

Rapporteur : M^{me} Danièle POURTAUD

M^{me} POURTAUD

Merci Madame la Maire. Je précise que l'allée en question longe le nouveau Musée de la Libération, Musée Jean Moulin, Musée Général Leclerc dans le square Claude-Nicolas Ledoux de la place Denfert-Rochereau, ce qui a particulièrement du sens au regard du parcours de Claude Mademba Sy. Cet hommage lui est rendu en tant que doyen des tirailleurs sénégalais.

Son parcours en quelques mots : il est né en 1923 à Versailles et a ensuite vécu à Madagascar, au Mali, au Sénégal au gré des affectations de son père militaire. Après le décès de ce dernier, il déménage à Tunis où il étudie le droit lorsque la guerre éclate. Il rejoint le régiment de tirailleurs sénégalais au Tchad en 1943, l'une des premières unités à rallier la France libre. Il devient sous-officier de la deuxième DB du Général Leclerc et débarque avec elle à Utah Beach le 2 août 1944. Il entre le 25 août dans Paris libérée sur son char. Il participe ensuite à la libération de Strasbourg et la prise du nid d'aigle de Hitler.

Après la guerre, il intègre Saint-Cyr, devient officier, et part en Indochine puis en Algérie comme capitaine. À partir de 1960, il retourne au Sénégal pour former la jeune armée de son pays. Puis il entamera une carrière diplomatique d'ambassadeur du Sénégal dans plusieurs pays européens et à l'ONU.

Son dernier combat consistera dans la lutte pour l'égalité des pensions entre soldats français et ceux des ex-colonies, combat victorieux puisque l'État français adoptera ce que l'on a appelé la « décrystallisation » des pensions en 2011.

Il est mort en 2014 dans le sud-ouest de la France.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

DÉLIBÉRATION N° 340

– 2019 DEVE 187 - Attribution de la dénomination Claude Mademba Sy à une allée du square Claude-Nicolas Ledoux situé 2 place Denfert- Rochereau (14^e)

Rapporteur : M^{me} Danièle POURTAUD

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 2 pouvoirs

Pour : 28 dont 2 pouvoirs

– Projet de délibération 2019 DAC 540 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Guy Hocquenghem 45 rue de Plaisance à Paris 14^e

Rapporteur : M^{me} Danièle POURTAUD

M^{me} POURTAUD

Merci Madame la Maire. Guy Hocquenghem est une figure des mouvements de libération homosexuelle des années 70. Il est né à Boulogne en 1946, il s'engage en politique en 1962 au parti communiste avant de rejoindre en 1965 les jeunes communistes révolutionnaires avec lesquelles il participera aux événements de mai 1968.

En 1971, il devient l'un des leaders du front homosexuel d'action révolutionnaire. Il annonce publiquement son homosexualité en 1972 en publiant une longue lettre dans *Le Nouvel Observateur*. Professeur à l'université de Vincennes de 1979 à 1986, il est parallèlement journaliste à *Actuel* puis à *Libération*.

À la découverte de sa séropositivité, il se lance dans l'écriture. Son premier roman, *Ève*, évoque le SIDA sans jamais le nommer. Suivent plusieurs autres romans, son autobiographie, et *L'amphithéâtre des morts*, inachevé.

Il meurt du sida en 1988 à 41ans.

Il vous est proposé d'apposer une plaque en hommage à Guy Hocquenghem sur la maison où il vécut pendant quatre ans au 45 de la rue de Plaisance. Merci de bien vouloir en délibérer.

DÉLIBÉRATION N° 341

– 2019 DAC 540 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Guy Hocquenghem 45 rue de Plaisance à Paris 14^e

Rapporteur : M^{me} Danièle POURTAUD

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 2 pouvoirs

Pour : 28 dont 2 pouvoirs

– Projet de délibération 2019 DAE 83 - Dispositifs « Paris'Commerces » - Compte rendu annuel d'activité

Rapporteur : M. Cyril MOURIN

M. MOURIN

Cette délibération comporte trois objets. Tout d'abord un compte rendu annuel de la mission « Vital'Quartier 2 » sur laquelle je ne m'étendrai pas. Ce dispositif a été créé en 2008, mais ne concerne pas le 14^e arrondissement. Je vous invite à lire le compte rendu si vous voulez plus de renseignements.

Le deuxième objet de cette délibération est un bilan sur le contrat « Paris'Commerces » qui a été signé le 26 avril 2017 pour 12 ans et qui concerne notre arrondissement. La SEMAEST est maître d'ouvrage et reçoit pour cela 31 M€ d'avances remboursables ainsi que 5,5 M€ de compensation de contrat d'intérêt général.

Le 14^e arrondissement est concerné par deux zones : Montsouris et Didot-Vanves-Général Leclerc. À l'échelle parisienne, 74 locaux sont désormais maîtrisés dans ce cadre, 21 au travers d'acquisitions et 53 au travers de protocoles. La SEMAEST intervient aussi dans ce cadre en demandant à des acquéreurs de s'engager sur le type d'activité réalisée dans un commerce.

Dans le 14^e arrondissement, 35 DIA ont été étudiées avec 10 protocoles signés pour un total de 640 m², et deux acquisitions ont également été réalisées rue Nansouty et rue des Morillons. Je précise que les acquisitions et les protocoles signés le sont uniquement pour Didot.

Le troisième aspect de cette délibération est de faire un bilan de l'activité du GIE Paris'Commerces que les bailleurs sociaux ont constitué ensemble. Paris Habitat, RIVP et Elogie-Siemp mettent ainsi en commun leurs 7000 locaux pour faciliter les recherches des personnes souhaitant louer un local commercial.

Le bilan fait état de 155 baux signés sur cette année contre 117 à la même période l'année dernière avant la mise en œuvre du GIE. Nous constatons un impact positif. Le compte rendu nous rappelle par ailleurs qu'une priorité a été faite au commerce d'artisanat, de proximité, de circuits courts. Deux exemples nous sont donnés sur le 14^e arrondissement de ce qui a été mis en location cette année : un commerce intervenant dans la lutte contre le gaspillage alimentaire et la mise en place d'un dojo.

Je précise que, naturellement, dès lors que nous étions sur des locaux de bailleurs commerciaux, c'était tout particulièrement le sud de l'arrondissement et sa partie en QPV qui était la plus concernée par ces dispositifs. L'idée de la Mairie étant d'agir tout particulièrement dans ces zones où la nécessité d'avoir un commerce diversifié et dynamique s'est fait fortement ressentir pour la qualité de vie de nos habitants.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Merci Madame la Maire. Nous voterons ce projet de délibération non sans regretter, une nouvelle fois, comme nous l'avons fait au Conseil de Paris avec le groupe Europe Écologie Les Verts, que le dispositif Vital'Quartier qui arrive à échéance, n'est pas renouvelé et que le dispositif qui fait suite « CRAC » (Contrat de revitalisation artisanale et commerciale) ne concerne malheureusement que les QPV qui méritent toutefois une action. Nous pensons qu'il faudrait agir dans tout Paris.

Nous regrettons également le manque de guichet unique entre la SEMAEST et le GIE Paris'Commerces, et, enfin, nous regrettons que la Ville ne se saisisse pas d'un outil qu'elle affectionne pourtant particulièrement qui est proposé par la loi Pinel de préemption de fonds de commerce qui permettrait dans certains cas de nourrir une véritable ambition pour maintenir une diversité commerciale ou favoriser le maintien de commerces dans certaines rues. Je vous remercie.

M. MOURIN

Je laisse Mme Olivia POLSKI compléter puisque vous interrogez l'action à l'échelle municipale parisienne. Je vous rappelle que, pour le droit de préemption, la loi Pinel dont vous parlez est justement déléguée à la SEMAEST. Nous en faisons usage, et c'est justement l'objet de ces contrats que de confier ces droits de préemption à une organisation dont on a considéré qu'il fallait territorialiser son action sur des zones prioritaires. S'il fallait considérer l'ensemble du parc de locaux commerciaux de la Ville de Paris, prioriser s'avérerait extrêmement compliqué. Je précise que cela ne concerne pas uniquement les QPV. Dans le 14^e, la zone Montsouris n'est pas qualifiée de QPV.

M^{me} POLSKI

Nous avons déjà eu le débat au Conseil de Paris, je ne referai pas complètement celui qui a concerné « Vital'Quartier 2 ».

La demande de prolongation a été de cinq ans, et ce n'est juridiquement pas possible. Avant de proposer à tout prix une prolongation, il a ainsi été décidé de faire une étude plus poussée sur les besoins réels et d'en choisir les périmètres. Par ailleurs, ce n'est pas parce qu'il y a une prolongation que cela signifie plus d'argent. Si l'on veut faire une action, il faut avoir un budget qui puisse être donné pour pouvoir faire de la préemption.

Sur la question plus spécifique des librairies qui est un vrai sujet dans « Vital'Quartier 2 », nous avons déjà voté il y a près de neuf mois un vœu sur la question des librairies stipulant que les librairies de ce « Vital'Quartier 2 » seront de toute façon achetées par la Ville. Si c'était votre préoccupation, vous avez été rassurée. Nous avons écrit aux concernés depuis plusieurs mois.

En ce qui concerne le guichet unique, je pense qu'il serait préférable que vous saluiez la politique plus innovante menée par la Mairie de Paris. Je ne suis pas sûre qu'il existe ailleurs les dispositifs que nous avons créés. Tout d'abord, avec le contrat Paris'Commerces, suite de « Vital'Quartier », qui consiste à préempter de l'urbain dans le privé avec un contrat délégué pour 12 ans. Avec le fait de préempter pendant un certain temps un local et installer un nouveau commerçant, on arrive à changer 5 % du linéaire d'une rue, et on enclenche ainsi une dynamique positive sur ces rues.

La Maire de Paris souhaitait orienter très fortement le dispositif Paris'Commerces dans les quartiers populaires. Nous avons volontairement choisi l'arc de l'innovation. En 2017, nous avons créé, avec le GIE Paris'Commerces, une nouvelle politique. Pour la première fois, nous avons créé un organe commun aux locaux commerciaux des bailleurs sociaux. Jusqu'à présent, chaque bailleur social gérait ses locaux commerciaux en pied d'immeuble, sans avoir de vision plus qualitative que cela. Nous avons désormais un opérateur unique pour tous les locaux commerciaux en pied d'immeuble qui représentent 10 %. Cela nous permet d'avoir des leviers assez forts pour agir, c'est-à-dire agir dans le public, et d'ailleurs le parc de locaux commerciaux est essentiellement dans les quartiers populaires, mais pas uniquement. Avec ce contrat Paris'Commerces, nous agissons également dans des quartiers qui en ont besoin, où le commerce représente de la qualité de vie au quotidien, de la sécurité dans les quartiers.

Vous regrettez un guichet unique, mais ne vous inquiétez pas, nous avons commencé certaines choses en commun. La communication est faite par un opérateur commun et tous travaillent de concert sans aucun souci.

Nous avons également voté une expérimentation sur la question de la préemption des fonds de commerce. Vous n'ignorez pas que préempter un fonds de commerce signifie récupérer les personnels, les stocks. Je ne suis pas sûre que tout racheter soit ce qui permet de changer fondamentalement le problème.

DÉLIBÉRATION N° 342

– 2019 DAE 83 - Dispositifs « Paris'Commerces » - Compte rendu annuel d'activité

Rapporteur : M. Cyril MOURIN

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 3 pouvoirs

Pour : 28 dont 3 pouvoirs

– Projet de délibération 2019 DAE 328 - Subvention (8 500 €) à l'association des commerçants et artisans de l'avenue du Général Leclerc (ACAGL14) pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2019 (14^e).

Rapporteur : M. Cyril MOURIN

M. MOURIN

La première délibération porte sur une subvention de 8 500 € pour l'association des commerçants de l'avenue du général Leclerc. Elle était de 5 500 € l'année passée. Cette augmentation est permise par une aide de l'État de 3 000 € qui a souhaité accompagner les commerçants pour leurs illuminations, en lien notamment avec les différentes nuisances et dégradations qu'ils ont subies cette année. Nous pouvons nous féliciter que cette association bénéficie ainsi d'un montant augmenté de sa subvention. Nous saluons son dynamisme avec l'organisation de la semaine commerciale de l'avenue du Général Leclerc.

M^{me} POLSKI

À la suite des dégradations commises à Paris et dans toute la France, l'État a débloqué un fonds national auquel nous avons postulé. Nous avons proposé que ce soit les associations de commerçants qui puissent en bénéficier pour les fêtes de fin d'année. Nous savons que cela sera particulièrement difficile pour eux après avoir passé la fin de l'année dernière dans les conditions que l'on sait et qu'ils craignent que les choses perdurent. Ils sont effectivement soulagés que l'on puisse les aider plus cette année.

DÉLIBÉRATION N° 343

– 2019 DAE 328 - Subvention (8 500 €) à l'association des commerçants et artisans de l'avenue du Général Leclerc (ACAGL14) pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2019 (14^e).

Rapporteur : M. Cyril MOURIN

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 3 pouvoirs

Pour : 28 dont 3 pouvoirs

– **Projet de délibération 2019 DAE 382 - Subvention (8 300 €) à l'association des Plaisanciers pour les illuminations de fin d'année 2019 (14^e).**

Rapporteur : M. Cyril MOURIN

M. MOURIN

La deuxième délibération est une subvention de 8 300 € habituelle en faveur des Plaisanciers. Elle est stable par rapport à 2018. J'avoue avoir la même question que M. AZIÈRE et je profite de la présence de M^{me} POLSKI pour la poser. La Ville ayant la possibilité de distribuer les aides de l'État aux associations de commerçants, j'étais curieux de savoir pourquoi celle-là n'en avait pas eu.

M^{me} POLSKI

Cette subvention ne peut être octroyée à tous les commerçants puisqu'il faut qu'ils soient dans les périmètres de réquisition du préfet ou ceux concernés par des dégradations, ce qui n'a pas été le cas de cette rue.

M. AZIÈRE

Je voulais savoir combien la subvention représente par rapport au budget des illuminations, et quelle est la part reversée par les commerçants.

M. MOURIN

La subvention représente généralement un tiers de la dépense. Cela dépend également des recettes qu'ils tirent des différentes manifestations qu'ils organisent.

DÉLIBÉRATION N° 344

– **2019 DAE 382 - Subvention (8 300 €) à l'association des Plaisanciers pour les illuminations de fin d'année 2019 (14^e).**

Rapporteur : M. Cyril MOURIN

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 3 pouvoirs

Pour : 28 dont 3 pouvoirs

– **Projet de délibération 2019 DAE 357 - Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens (34 809 €) - Signature des conventions afférentes à ces indemnités**

– **Projet de délibération 2019 DAE 379 - Indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse (200 000 €) - Convention avec chaque kiosquier concerné par une fermeture entre le 1^{er} novembre 2019 et le 15 mai 2020**

Rapporteur : M. Cyril MOURIN

M. MOURIN

Je présente les deux délibérations même si elles n'ont pas tout à fait le même objet.

La première consiste en une indemnité pour un kiosquier de 1977 € pour le kiosque du 8 de l'avenue du Général Leclerc. Cette indemnisation correspond au manque à gagner du fait qu'il a dû fermer pendant les travaux.

La deuxième délibération concerne trois kiosquiers situés aux 44 et 73 de l'avenue du Général Leclerc et au 1 de la rue du départ. Nous n'en avons pas les montants, car la délibération anticipe les travaux, il s'agit de valider le principe de l'indemnisation qui sera négociée avec la Ville de Paris.

Je vous prie donc de bien vouloir en délibérer.

DÉLIBÉRATION N° 345

– 2019 DAE 357 - Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens (34 809 €) - Signature des conventions afférentes à ces indemnités

Rapporteur : M. Cyril MOURIN

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 3 pouvoirs

Pour : 28 dont 3 pouvoirs

○ DELIBERATION N° 346

– 2019 DAE 379 - Indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse (200 000 €) - Convention avec chaque kiosquier concerné par une fermeture entre le 1^{er} novembre 2019 et le 15 mai 2020

Rapporteur : M. Cyril MOURIN

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 3 pouvoirs

Pour : 28 dont 3 pouvoirs

– **Projet de délibération 2019 DVD 95 - Avenue André Rivoire (14^e) - Convention de superposition pour le pont et CODP avec la Cité internationale universitaire de Paris et la Chancellerie des universités de Paris**

Rapporteur : M^{me} Sylvie LEKIN

M^{me} LEKIN

Merci Madame la Maire. Il s'agit d'une convention de superposition d'affectation du domaine public routier pour un pont surplombant l'avenue André Rivoire et convention d'occupation du domaine public routier d'un délaissé de voirie avec la Cité internationale universitaire de Paris et la chancellerie des universités de Paris.

Dans le cadre du projet d'aménagement de la Cité internationale universitaire de Paris, il est prévu la réalisation d'un pont reliant les deux parties du parc séparées par l'avenue André Rivoire, entre la nouvelle maison de la Tunisie et la maison Julie-Victoire d'Aubier.

Cet ouvrage mixte acier/béton de 40 m de long sur 5,5 m de large est inclus dans le permis d'aménager qui a été délivré à la Cité universitaire le 9 décembre 2016 pour l'ensemble du projet d'aménagement. Il permet le passage de piétons, de vélos, mais également de véhicules de secours.

L'ouvrage qui surplombera l'avenue André Rivoire participe à l'amélioration souhaitée par la Ville des conditions de déplacement des mobilités douces au sein de la Cité universitaire. Cette dernière demeurera responsable de la surveillance, de l'entretien de l'ouvrage qu'elle construit et exploite en surplomb de la voirie routière.

Afin que ce projet puisse se réaliser, il est nécessaire de signer une convention de superposition d'affectation du domaine public routier, une convention d'occupation du domaine public routier, pour que la Cité universitaire puisse gérer ce délaissé de voirie de 224 m².

Les travaux commenceront au printemps.

Je vous propose, Mesdames, Messieurs, d'en délibérer.

DÉLIBÉRATION N° 347

– 2019 DVD 95 - Avenue André Rivoire (14e) - Convention de superposition pour le pont et CODP avec la Cité internationale universitaire de Paris et la Chancellerie des universités de Paris

Rapporteur : M^{me} Sylvie LEKIN

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 3 pouvoirs

Pour : 28 dont 3 pouvoirs

– Q14 2019 08 Question orale de M^{me} Catherine CHEVALLIER et les élus du groupe 100 % Paris 14 relative aux travaux dans le 14^e arrondissement

M^{me} CHEVALLIER

Merci Madame la Maire. Je souhaitais poser une question à laquelle vous avez en partie répondu lors de votre communication sur le programme d'investissement 2020.

Durant l'actuelle mandature, vous avez lancé plusieurs travaux d'aménagement urbain dans le 14^e arrondissement. Sans prétendre être exhaustif, on pourrait notamment citer l'aménagement du village Reille, l'avenue du Général Leclerc ainsi que l'aménagement de la rue Didot, la Coulée Verte Vercingétorix, le site de Saint-Vincent-de-Paul dont nous avons parlé, l'îlot Gaîté, le projet Maine Montparnasse, le futur projet Oasis, la restauration de la ferme Montsouris, etc.

Nous souhaiterions pouvoir disposer, si c'est possible, d'un rapide état des lieux de tous ces travaux qui ont été menés dans l'arrondissement afin d'en avoir une présentation pouvant être inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil d'arrondissement. Cet état des lieux, qui n'a nul besoin de faire l'objet de longs développements, pourrait utilement, à nos yeux, porter sur quelques éléments clés qui seraient : le rappel de la localisation des travaux, les objectifs poursuivis, les dates de démarrage et d'achèvement, les budgets alloués et l'état des travaux ou les perspectives d'atteinte des travaux d'ici la fin de l'actuelle mandature.

Nous vous en remercions par avance.

M^{me} PETIT

Merci, Madame CHEVALLIER, pour votre question. Vous l'avez rappelé, nous tenons à soumettre aux débats du Conseil d'arrondissement chaque année le détail du budget d'investissement pour l'année à venir. Cela a été communiqué tout à l'heure au début de cette séance. Tous ces documents sont accessibles en ligne sur le site de la mairie du 14^e arrondissement.

Pour tout projet de voirie ou d'aménagement de l'espace public, voire même d'aménagement urbain, lorsque cela dépend entièrement de la Ville de Paris, nous organisons des réunions publiques en amont et pendant les travaux avec des petits groupes de suivi de chantier. Les objectifs, le contenu, le calendrier des travaux sont communiqués à cette occasion au plus grand nombre. Vous pouvez également retrouver nombre de ces supports en ligne.

Je précise que pour l'aménagement du village Reille, aucun chantier n'a commencé puisqu'il n'y a pas de permis accordé et il ne s'agit pas d'une opération portée par la Ville de Paris, ni même par la Mairie d'arrondissement.

M^{me} CHEVALLIER

Merci de votre réponse. Concernant les perspectives d'atteinte des travaux, ou un état actuel des travaux, pensez-vous que l'on peut trouver cela sur le site ?

M^{me} PETIT

Pour les travaux encore en cours, dont deux majeurs, avenue René Coty, nous avons bien indiqué dans les documents en ligne le calendrier des travaux qui se termineront en début d'année prochaine, et pour la rue Didot cela se termine normalement à la fin de l'année ou au tout début du mois de janvier au plus tard. Avenue du Général Leclerc, l'emprise de chantier est privée pour la réalisation d'un petit immeuble. Pour le reste, toutes les informations sont en ligne. Il n'y a pas de travaux qui devraient commencer relevant de notre compétence.

– **Q14 2019 09 Question orale de M. Félix de VIDAS et les élus du groupe 100 % Paris 14 relative au projet de construction immobilière située sur le site du couvent des sœurs Franciscaines missionnaires de Marie**

M. Félix de VIDAS

Merci Madame la Maire. Ma question concerne le projet situé impasse Reille qui prévoit de construire un immeuble de huit étages et 156 logements. C'est un lieu remarquable avec sa chapelle.

Avec la construction de cet ensemble, le projet immobilier du promoteur se caractérise une fois de plus par une densification que l'on qualifiera de déraisonnée de la parcelle qui contribue pourtant au patrimoine culturel historique de l'arrondissement. Elle engendrera également l'abattage de plusieurs grands arbres le long de l'impasse.

Considérant que les permis de démolir et de construire ont été déposés au mois d'octobre, nous devrions avoir un retour au premier trimestre 2020. Nous voulions simplement connaître votre position par rapport à ce projet.

M^{me} PETIT

Chaque étape étant importante, les précisions le sont tout autant à donner sur ce genre de sujet.

IN'LI a en effet acquis en 2018 la parcelle des sœurs franciscaines pour y réaliser un programme de logements intermédiaires. Dès que j'ai été informée de cette vente, nous avons, avec Marianne AUFFRET et Amine BOUABBAS, demandé à IN'LI de rencontrer les riverains pour les informer de ce projet et les associer à sa réalisation. C'est ce que nous faisons de manière systématique dans l'arrondissement, qu'il s'agisse de projets publics, comme Saint-Vincent-de-Paul ou privés comme dans ce cas précis.

IN'LI a donc organisé à notre demande une première réunion publique le 21 février 2019 à l'école de la Sibelle ; plus d'une centaine de riverains étaient présents. Nous avons également demandé à IN'LI de poursuivre cette première étape de présentation et de concertation par des ateliers et une réunion de restitution.

L'objectif de ces ateliers était que les habitants puissent participer et rédiger une contribution citoyenne suite au concours d'architecture que nous avons également demandé à IN'LI. Ces ateliers se sont déroulés avec à chaque fois plus de 40 riverains présents et nous avons demandé et obtenu de la part d'IN'LI qu'un représentant des riverains participe au jury, ce qui a également été fait.

IN'LI a joué le jeu de cette concertation, et, pendant toute cette période, j'ai fait savoir toujours publiquement, à l'occasion des réunions publiques, mais aussi à l'occasion des ateliers qui se sont tenus et par beaucoup d'échanges que je peux avoir avec les habitants, que je n'étais pas d'accord sur le niveau de densité du projet et son impact sur l'espace vert. Depuis le début, IN'LI a toujours revu à la baisse le projet concernant le nombre de logements. Après la tenue du jury d'architecture, nous les avons informés qu'ils pouvaient désormais déposer le permis de construire parce que c'était la seule manière de pouvoir instruire un projet. Je tenais à faire part ici en Conseil d'arrondissement, grâce à votre question, des évolutions qu'a apportées IN'LI du début du projet jusqu'au dépôt du permis de construire.

Les bâtiments envisagés par IN'LI étaient prévus à R+9, ils sont tous redescendus à R+7. Une faille supplémentaire a même été créée du côté de l'impasse Reille pour améliorer la continuité écologique de l'espace vert protégé. Un bâtiment a également été supprimé pour limiter l'abattage d'arbres. En tout, cela représente 16 % de surface construite en moins par rapport au projet initial. Cela répond en grande partie aux demandes exprimées lors de la concertation, des réunions et des ateliers avec les habitants. Nous instruirons plus précisément la demande d'IN'LI à l'occasion du dépôt de leur permis de construire ainsi amendée au regard du PLU.

En octobre dernier, IN'LI a déposé un permis de démolir sur l'ensemble du site. J'y ai donné un avis défavorable parce que nous souhaitons nous assurer du contenu du permis de construire avant de donner l'autorisation de démolir. Depuis, IN'LI a déposé son permis de construire et il est en cours d'instruction à la direction de l'urbanisme. Dans ce cadre, sans surprise et avec beaucoup d'arguments et de pertinence, la direction des espaces verts analyse très finement le sujet du respect de l'EVP et nous y serons extrêmement attentifs.

Après le dépôt du permis de démolir et de construire, j'ai également fait savoir à IN'LI que je trouvais le projet encore trop dense et que je pensais que le projet tel que déposé ne permettait pas de préserver, voire même sauvegarder l'espace vert protégé de ce site. Nous leur avons également demandé et rappelé qu'il serait préférable que s'il y avait projet, l'espace vert puisse rester accessible au public du quartier.

Les permis sont en cours d'instruction, je rencontre à nouveau le collectif demain matin. La participation des habitants au jury d'architecte a été là aussi très importante et très intéressante.

Vous connaissez ainsi ma position qui ne change pas depuis le début de cette affaire.

– **Q14 2019 10 Question orale de M^{me} Marie-Laure DAUCHEZ et les élus du groupe 100 % Paris 14 relative à l'impact de la réduction du tunnel sous l'avenue du Maine**

M. de VIDAS

Le 11 juillet dernier, la Ville de Paris désignait le projet lauréat chargé de réaménager le site de Montparnasse. Il est donc enfin envisagé de réduire la largeur du tunnel routier de l'avenue du Maine dans le but de proposer de nouveaux services de mobilité et de stationnement.

Dans ce cadre, nous souhaiterions connaître les résultats de l'étude d'impact de la réduction de la largeur du tunnel de l'avenue du Maine, d'une part sur le trafic routier, car la réduction de l'espace de circulation dans ce tunnel créera un goulot d'étranglement, et, d'autre part, sur le niveau de pollution tant à l'intérieur du tunnel qu'aux alentours.

M^{me} PETIT

Merci Monsieur de VIDAS. Je passe la parole à Manuel GUISLAIN sur cette question.

M. GUISLAIN

C'est bien de se poser la question de l'influence de la réduction en largeur de ce tunnel. Je rappelle que dans un rapport de la Ville de Paris qui date d'il y a maintenant une quinzaine d'années, avait été évoqué le fait de simplement remettre au gabarit normal la trémie de sortie côté Alésia. Cette pente est trop faible, elle n'a absolument aucun rapport avec un tunnel bien plus récent passant sous le jardin du Louvre, ce qui permettrait entre autres, par exemple, de reconnecter la rue de la Gaîté.

Par ailleurs, j'ai été étonné des indemnités de kiosque. 200 000 € pour six mois, cela fait 30 000 € par mois pour trois kiosques pour ne pas aller au boulot, ce n'est pas mal !

Concernant l'intervention faite au sujet de Saint-Vincent-de-Paul, on peut effectivement être plus qu'inquiet après ce qui a été fait à Notre-Dame de Bon Secours et à Broussais.

M^{me} PETIT

Il fallait s'inscrire pour intervenir sur les autres délibérations.

M. GUISLAIN

Et je ne parle pas de l'hôpital Cochin avec l'horreur qui a pu être construite sur le boulevard de l'Observatoire. Au regard de tout cela et des nouveaux bâtiments que vous avez construits, le bâtiment construit porte d'Orléans est d'une laideur absolue et commence déjà à se salir. Je ne parle pas de l'espèce de bâtiment bleu typique des années 70 que vous avez construit le long du périphérique.

M^{me} PETIT

Il faudrait revenir au sujet de la question.

M. GUISLAIN

Vous parlez d'habitat participatif, de politique, sachez que nous ne sommes pas les premiers à nous poser ce type de questions. Elles ont été résolues dans certains cas. Que ce soit sur l'habitat participatif ou ce que vous venez de dire concernant les logements mis en accession à la propriété dans Saint-Vincent-de-Paul, sachez que ces gens feront 500 000 € de bénéfice sur notre dos. Vous leur vendez à 5000 € le mètre carré, c'est scandaleux !

M^{me} PETIT

Quelques éléments de réponse pour la question du groupe 100 % Paris 14.

Dans le cadre du dialogue compétitif Maine-Montparnasse, des premières données issues de comptage de flux ont été transmises à l'ensemble des candidats. L'équipe lauréate RSHP retenue en juillet 2019 propose dans son projet de départ le maintien de la moitié du tunnel Maine en double sens. L'autre moitié du tunnel serait dédiée à de nouveaux services de mobilité (extension de la vélostation, espace de logistique urbaine, bornes de recharge pour véhicules électriques, etc.). D'autres équipes proposaient d'emblée la fermeture totale du tunnel.

La démarche d'évaluation environnementale du projet urbain prévoit la réalisation d'études précises de circulation et de qualité de l'air notamment, et sur les énergies du quartier. Nous avons voté le principe des premières études sur la mobilité au dernier Conseil d'arrondissement. Elles seront menées à partir de 2020 pour consolider et améliorer aussi le projet et être discutées et présentées aux habitants des trois arrondissements concernés.

Les résultats de toutes ces études figureront dans l'étude d'impact qui sera instruite en 2021 et soumise à enquête publique. Il nous avait semblé important que l'équipe lauréate ait prévu de garder le tunnel au départ qui pouvait être réversible.

Il n'y a absolument rien d'arrêté aujourd'hui, contrairement à d'autres projets qui actaient déjà la suppression définitive.

M. AZIÈRE

En attendant les évaluations, rien ne bouge et l'on continue à circuler sur le tunnel.

M^{me} PETIT

Oui, pourquoi ?

M. AZIÈRE

Il a été fermé dernièrement.

M^{me} PETIT

Il a été interrompu.

– **Projet de vœu V14 2019 55 - Vœu déposé par M^{me} Carine PETIT et les élus de la majorité municipale relatif à la ligne 38 en bus diesel**

Rapporteur : M^{me} Sylvie LEKIN

M^{me} LEKIN

Merci Madame la Maire.

À l'occasion de la mise en place du nouveau réseau bus le 20 avril 2019, il était bien évident que la RATP n'était pas prête pour pourvoir toutes ces lignes en bus non polluant. Nous avons eu la grande chance dans le 14^e de récupérer les 38 qui maintenant logent à Aubervilliers et non plus au centre bus Corentin qui sera le deuxième centre bus électrique de Paris.

Ces bus sont sortis des garages d'où ils n'auraient pas dû sortir, ce qui provoque, dans l'avant-cour des bus 92 et 38 et devant le centre bus de la rue du père Corentin, des désagréments assez importants pour les riverains, notamment l'immeuble donnant directement sur l'avant cours et tous les immeubles alentour.

Nous avons reçu les riverains, nous sommes d'accord avec eux et demandons que la RATP, dans un premier temps, alors que le 62 est à 50 % fourni en bus hybrides, d'inverser et de donner les bus hybrides du 62 au 38, de façon à gérer ce problème de pollution dans l'avant-cour du centre bus.

Les élus de la majorité et le Conseil d'arrondissement du 14^e demandent à IDFM :

- Le retrait immédiat des bus diesel remis récemment en circulation sur la ligne 38 ;
- L'accélération du plan de conversion des bus franciliens en « 100 % propre » ;
- La mise en œuvre le plus vite possible du déplacement des terminus bus du 38 et du 92 sur la porte d'Orléans comme nous le demandons depuis de nombreuses années et récemment actées dans le cadre de l'étude partenariale sur le réaménagement de la porte d'Orléans.

DÉLIBÉRATION N°348

- **V14 2019 55 - Vœu déposé par M^{me} Carine PETIT et les élus de la majorité municipale relatif à la ligne 38 en bus diesel**

Rapporteur : M^{me} Sylvie LEKIN

Article unique : Après discussion, le vœu est adopté à l'unanimité

Votants : 26 dont 4 pouvoirs

Pour : 26 dont 4 pouvoirs

- **Projet de vœu V14 2019 56 - Vœu déposé par M^{me} Carine PETIT et les élus de la majorité municipale relatif au gardiennage des résidences seniors**

Rapporteur : M^{me} Carine PETIT

M^{me} PETIT

Nous adressons le vœu au Centre d'action sociale de la Ville de Paris afin qu'il rétablisse le gardiennage sept jours sur sept dans les résidences pour seniors. Les gardiens logés ne travaillent pas toujours les week-ends. Autrefois, il y avait des gardiens vacataires le week-end. Pour certaines résidences ce gardiennage a été supprimé sans vraiment prévenir quiconque. Nous demandons que ces vacances de gardiennage soient rétablies le week-end.

DÉLIBÉRATION N°349

- **V14 2019 56 - Vœu déposé par M^{me} Carine PETIT et les élus de la majorité municipale relatif au gardiennage des résidences seniors**

Rapporteur : M^{me} Carine PETIT

Article unique : Après discussion, le vœu est adopté à l'unanimité

Votants : 26 dont 4 pouvoirs

Pour : 26 dont 4 pouvoirs

- **Projet de vœu V14 2019 57 - Vœu déposé par M^{me} Carine PETIT, M^{me} Danièle POURTAUD et les élus de la majorité municipale relatif à l'apposition d'une plaque commémorative au nom de Raymond Peynet**

Rapporteur : M^{me} Danièle POURTAUD

M^{me} POURTAUD

Merci Madame la Maire. Vous vous en souvenez peut-être, Raymond Peynet est un dessinateur français né en 1908 à Paris. C'est un dessinateur humoristique célèbre par son illustration en 1942 représentant un poète et sa femme appelée « Les amoureux de Peynet ».

« Les amoureux » sont entrés dans la culture populaire du XXe siècle, déclinés sur de nombreux supports (affiches, bijoux, médailles, poupées). En 1985, une édition de timbre-poste reprend les personnages pour la Saint-Valentin et depuis la Poste a rendu souvent hommage à Raymond Peynet en particulier par de nombreux timbres en 2000.

Raymond Peynet a vécu dans le 14^e arrondissement pendant 29 ans tout d'abord au 33 de l'avenue du parc Montsouris (aujourd'hui avenue René Coty) puis au 9 de la rue Émile Dubois de 1962 à 1975.

Il est mort à Mougins le 14 janvier 1999.

Considérant l'impact des « amoureux de Peynet » sur la culture populaire du XXe siècle et après avoir obtenu l'accord de sa fille et de l'association des amis de Peynet, il est proposé de déposer une plaque sous réserve de l'accord de l'une des deux copropriétés à l'une des deux adresses dans lesquelles il a résidé dans le 14^e arrondissement.

Je vous remercie de bien vouloir adopter ce vœu.

M. AZIÈRE

C'est une très très bonne chose. Je pensais que cela avait déjà été proposé. Je proposerai que sur la plaque figure un graphisme qui rappelle les « amoureux », l'illustration parlant encore plus que la notoriété de son nom.

M^{me} PETIT

Très bonne idée.

M^{me} POURTAUD

Je compte sur vous pour soutenir et pousser ce projet jusqu'à sa réalisation. Je pense que ce n'est que le début d'un long travail.

DÉLIBÉRATION N°350

– **V14 2019 57 - Vœu déposé par M^{me} Carine PETIT, M^{me} Danièle POURTAUD et les élus de la majorité municipale relatif à l'apposition d'une plaque commémorative au nom de Raymond Peynet**

Rapporteur : M^{me} Danièle POURTAUD

Article unique : Après discussion, le vœu est adopté à l'unanimité

Votants : 26 dont 4 pouvoirs

Pour : 26 dont 4 pouvoirs

– **Projet de vœu V14 2019 58 - Vœu déposé par M. Félix de VIDAS et les élus du groupe 100 % Paris 14 relatif à l'extinction expérimentale des feux tricolores dans le quartier Pernety**

Rapporteur : M. Félix de VIDAS

M. de VIDAS

Merci. J'espère que ce vœu fera tout autant l'unanimité, mais j'en doute.

L'extinction expérimentale des feux tricolores dans le quartier Pernety a débuté le 20 novembre 2017, initiée par la Mairie de Paris en partenariat avec le SERIMA, la Mairie du 14^e acceptant qu'il soit désigné un secteur dit « pilote ». Pour rappel, les trois objectifs initialement affichés furent : la diminution de la pollution de l'air, l'apaisement du trafic et la sécurité routière.

Considérant qu'à ce jour, aucun rapport communiqué n'est en mesure de mesurer la réalisation de ses objectifs,

Considérant que la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées rend obligatoire l'accessibilité à toute la chaîne de déplacement et de l'aménagement des voiries,

Considérant que la Ville de Paris a depuis longtemps lancé une politique d'équipement des feux tricolores de boîtiers vocaux d'aide à la traversée des personnes aveugles et malvoyantes,

Considérant qu'il s'agit d'un quartier très commerçant et réunissant un centre de formation de jeunes aveugles, le FORJA, deux écoles et un établissement régional d'enseignement adapté,

Nous émettons le vœu de mettre un terme à cette expérimentation et de rétablir ainsi les feux encore inactifs.

M^{me} PETIT

Merci Monsieur de VIDAS. Il faut savoir que M. BOURNAZEL a présenté ce vœu au dernier Conseil de Paris il y a 10 jours.

Je rappelle tout ce que nous avons fait pour accompagner cette expérimentation, notamment vis-à-vis du centre FORJA, mais pas uniquement, des parents d'élèves des écoles de la rue de l'Ouest et également avec le Conseil local du handicap. Nous avons mis en place plusieurs mesures d'accompagnement avec Sylvie LEKIN, issues de ces groupes de travail, dont les limitations de vitesse complémentaires, le marquage au sol aux abords des écoles et des passages piétons, la rénovation des passages piétons, les bandes podotactiles ou encore l'expérimentation des premiers passages piétons en 3D, issus d'une demande des habitants, mais n'ayant pas rencontré une réelle efficacité.

Le bilan de l'expérimentation fait état de la diminution de vitesse excessive, d'une diminution des temps d'attente pour l'ensemble des usagers pour tous les carrefours pour les piétons et pour les véhicules également, et d'une diminution des pics de bruit. Les résultats sont également satisfaisants sur le ressenti de la sécurité des traversées piétonnes avec 78 % des personnes interrogées. Airparif a fait état d'une baisse significative de la pollution de l'air entre les périodes antérieure et postérieure à l'expérimentation que nous avons reliée en toute objectivité à cette expérimentation, mais pas uniquement. Nous l'avons d'ailleurs exprimé très clairement à différents moments et à différentes réunions publiques que nous avons organisées avec Sylvie à ce sujet. C'est également lié à la baisse de la pollution de manière générale dans la ville.

Afin de répondre aux enjeux de mobilité des personnes déficientes visuelles, un vœu de l'exécutif a été adopté lors de la séance du Conseil de Paris en décembre 2018 prévoyant que l'expérimentation soit enrichie et complétée grâce à un travail avec des associations nationales et parisiennes en situation de handicap. C'est ce que nous faisons depuis le début avec la réunion d'un groupe de travail regroupant toutes ces personnes. Le groupe se réunira pour la cinquième fois dans quelques jours.

À la demande de certaines associations, nous avons accepté de réactiver le feu au croisement des rues Pernety et Losserand. Des mesures d'accompagnement complémentaire ont été mises en œuvre : des panneaux lumineux qui se déclenchent en cas de présence piétonne, des mesures de prévention, des mesures de verbalisation, et d'autres actions sont encore prévues en 2020 comme la mise en place de dispositifs lumineux au sol au niveau des traversées. Ce sont des choses suggérées en groupe de travail avec l'ensemble des participants. Il y a parfois un petit délai dans la réalisation, mais tout le monde est informé de ce qui se fera et quand cela se fera.

Nous menons un travail constructif. Avec Sylvie LEKIN, nous portons également le fait que cela doit nous servir de modèle pour réaménager les carrefours et les traversées piétonnes qui sont majoritairement, dans le 14^e arrondissement, sans feux tricolores. Je rappelle que nous parlons de la rue Raymond Losserand et de la rue de l'Ouest, mais, sur la rue Didot, au même niveau, il n'y a pas de feux tricolores et il peut y avoir des personnes déficientes visuelles ou aveugles qui ont besoin de traverser dans ces rues. Nous nous servons de ces enseignements pour aménager l'ensemble des carrefours de ces quartiers.

Cela fait émerger des solutions très pertinentes qui révèlent une utilité qui rayonnera bien au-delà de ce seul quartier.

Nous constatons également que de nombreux habitants de ce quartier et les personnes se déplaçant dans ce quartier regrettent le retour du feu tricolore, parce que tout le monde faisait beaucoup plus attention à tout le monde.

Nous émettons un avis défavorable à votre vœu.

M. AZIÈRE

Ce n'est pas le même vœu que la dernière fois qui indiquait que le feu du carrefour Pernety avait été éteint alors que la protestation des riverains et des usagers, relayée au meilleur niveau, a fait que, pour des raisons évidentes, l'excellent adjoint Nicolas NORDMAN a décidé de rallumer le feu. Madame la Maire, quand vous dites « *Nous avons accepté* », je me rappelle que vous n'étiez pas du tout favorable à ce rallumage.

Je considère qu'il est nécessaire. Il est très difficile d'évaluer vos propos. De nombreux résultats de l'expérimentation ont été distillés et n'ont pas fait l'objet d'une véritable communication, mais de réunions ponctuelles, de déambulations. Rien n'a été conclusif dans la procédure. Je ne sais pas où vous en êtes. Il est très difficile de juger, nous ne savons pas quand vous allez terminer l'expérimentation. Je veux bien objectivement analyser les données, les résultats, mais je ne sais pas quand cela s'arrête.

Je pense que le juste moyen était de rallumer le feu Pernety parce que celui-là, compte tenu de l'affluence à la station de métro, compte tenu de l'importance du carrefour, me semblait le plus important à rétablir. Pour le reste, objectivement je me pose des questions dont je n'ai pas les réponses.

Dans le vœu déposé par mes amis du groupe 100 % Paris, j'hésite sur la fin. Je suis d'accord jusqu'à mettre un terme à l'expérimentation, mais, après, je ne suis pas sûr qu'il faut rallumer les feux si ce n'est pas intelligent, si les conclusions ne vont pas dans ce sens. Cela nécessiterait d'ailleurs un nouveau tour de table avec les acteurs du quartier.

Vous dites que cette expérimentation est enrichie et complétée avec la composition d'un groupe *ad hoc*, j'aimerais en connaître la composition, sa représentativité, le nom des associations et des représentants des associations qu'ils composent. Vous citez des statistiques « *78 % des personnes interrogées* ». J'habite le quartier, comme d'autres élus d'ailleurs, je n'ai pas vu de consultation, je ne sais pas quel est le panel, le mode de recueil des enquêtes, etc. Tout ceci mériterait quelque chose de transparent, une dernière concertation avant de prendre une décision sur laquelle tout le monde prendra ses responsabilités. Tant que nous n'avons pas ces données, il est très difficile de nous prononcer.

M^{me} PETIT

Nous referons passer à tous les élus toutes les études et tous les éléments que nous avons présentés maintes fois en réunions publiques et la composition du groupe de travail qui est extrêmement constructif.

DÉLIBÉRATION N°351

– V14 2019 58 - Vœu déposé par M. Félix de VIDAS et les élus du groupe 100 % Paris 14 relatif à l'extinction expérimentale des feux tricolores dans le quartier Pernety

Rapporteur : M. Félix de VIDAS

Article unique : Après discussion, le vœu est rejeté à la majorité

Votants : 25 dont 4 pouvoirs

Pour : 4 dont 2 pouvoirs

Contre : 19 dont 2 pouvoirs (D. ANTONELLI, M. AUFFRET, H. BÉGUÉ, A. BERTRAND, C. BLAUJEL, C. CHEVALIER, C. GRUNENWALD, É. GUY-DUBOIS, C. MÉCARY, F. LETISSIER, S. LEKIN, N. LIÉBAULT, V. MAUPAS, H. de la MOISSONNIÈRE, C. PETIT, O. POLSKI, D. POURTAUD, H. SANCHES-RUIVO, M. TONOLLI)

Ne prennent pas part au vote : 2 dont 0 pouvoir (É. AZIÈRE, Y. OGÉ)

M^{me} PETIT

Le prochain conseil d'arrondissement aura lieu le 20 janvier.

Je rappelle que nous rendrons hommage à Claude Lanzmann, mercredi 27 à 15 h 45 au 39 de la rue Boulard, en espérant être le plus nombreux possible auprès de son épouse.

Merci beaucoup pour votre patience et vos interventions.